

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

2022/2027



Table des matières

Introduction – Mot du Président	4
Figures	5
1 Contexte	6
1.1 Cadre réglementaire	6
1.2 Gouvernance du Programme Local de Prévention	7
1.3 Fiche de présentation de la structure	9
1.3.1 Adhérents.....	10
1.3.2 Moyens humains et matériels.....	11
2 Diagnostic du territoire	13
2.1 Données socio-économiques	13
2.1.1 Population et ménages.....	13
2.1.2 Emplois et actifs.....	17
2.1.3 Habitat	18
2.2 Organisation de la collecte	19
2.2.1 Ordures Ménagères résiduelles (OMr).....	19
2.2.2 La gestion de la collecte sélective	20
2.2.3 Déchèteries.....	23
2.3 Données déchets du SYDED	25
2.3.1 Composition des OMr par collectivités adhérentes lors de la caractérisation de 2016	25
2.3.2 Données de la collecte sélective	27
2.3.3 Données des déchèteries	28
2.3.4 Evolution des DMA sur la décennie 2010 - 2020.....	30
2.4 De la prévention depuis 2006	31
2.4.1 Evolution des effectifs au sein du service prévention.....	31
2.4.2 Bilan du premier PLPDMA (2009 – 2015).....	31
2.4.3 Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (2018 – 2021)	32
2.5 Les acteurs et relais potentiels	33
2.5.1 Focus sur les acteurs du Réemploi	34
2.5.2 Applications et sites internet permettant la vente et le don d'objets. (<i>Liste non exhaustive</i>)	37
2.6 Actions territoriales connexes	38
2.7 Conclusion et impacts sur le programme de prévention des déchets	39
3 Objectifs du programme	41
3.1 Des objectifs à définir selon ceux des programmes d'échelons territoriaux supérieurs	41

3.2	D'un scénario tendanciel inopérant à un scénario avec des actions de prévention renforcées dans le cadre du PLPDMA	41
3.2.1	Scénario tendanciel	41
3.2.2	Scénario avec des actions de prévention renforcées dans le cadre du PLPDMA	42
3.3	Conclusions sur les objectifs du PLPDMA	43
4	Actions du PLPDMA	44
4.1	Etre exemplaire	46
4.2	Sensibiliser	47
4.3	Utiliser les instruments économiques (Ti, Ri, RS)	50
4.4	Lutter contre le gaspillage alimentaire	53
4.5	Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets	54
4.6	Augmenter la durée de vie des produits	57
4.7	Favoriser la consommation responsable	58
4.8	Réduire les déchets des entreprises	59
4.9	Réduire les déchets du BTP	60
5	Les modalités de suivi et d'évaluation du programme	61
5.1	Pilotage	61
5.2	Evaluation du PLPDMA	61
5.3	Planning du PLPDMA 2022-2027 : les grandes lignes	61
	Glossaire	63

Introduction – Mot du Président

Mesdames, Messieurs,

Nos modes de vie et de consommation ont entraîné un doublement de notre production de déchets depuis 50 ans. La problématique des déchets est ainsi devenue un enjeu majeur de la préservation de notre environnement et de la bonne gestion des dépenses publiques. Les réglementations européennes et françaises depuis les années 2000 font de la prévention des déchets une priorité par rapport au traitement, incitent à améliorer le tri et le recyclage afin de limiter la production de déchets et de préserver nos ressources naturelles.

Les acteurs publics, administrations, collectivités et établissements ont un rôle majeur à jouer pour mettre en œuvre cette politique et doivent eux-mêmes se montrer exemplaires pour inciter les citoyens à adopter des gestes de prévention et de tri des déchets. C'est dans cet esprit que le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets ménagers et assimilés (SYDED) de la Haute-Vienne porte des actions de prévention dans le cadre de la mise en œuvre successive de Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) et de sa labellisation Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage (TZDZG).

J'ai souhaité poursuivre et renforcer l'engagement du SYDED sur la prévention et la préservation des ressources en prétendant avec succès à la labellisation Économie Circulaire auprès de l'ADEME pour répondre aux objectifs de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative À la lutte contre le Gaspillage et l'Économie Circulaire dite « AGEC ».

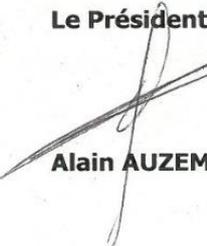
Signe de la confiance et de la reconnaissance des adhérents du SYDED sur sa compétence en matière de prévention des déchets, toutes ont délibéré pour confier la rédaction et le pilotage du nouveau PLPDMA 2022 – 2027 au syndicat.

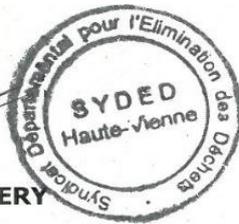
Je souhaite rappeler dès lors que cette délégation ne doit pas se traduire par un désengagement, mais bien au contraire se faire dans un esprit de partenariat ou chacun à un rôle à jouer pour réduire la production des déchets et assurer un environnement de qualité à nos concitoyens.

J'ai voulu que ce PLPDMA soit ancré dans la réalité de notre territoire en étant ambitieux et ciblé sur des thématiques fortes telles que la valorisation de nos biodéchets, la lutte contre tous les gaspillages, la sensibilisation de nos enfants, sur le développement de la tarification incitative, sur l'accompagnement des professionnels et sur d'autres thématiques sur lesquelles nous avons tous un rôle à jouer pour accompagner tout un chacun.

Soyons exemplaires et travaillons de concert dans le développement des actions de ce PLPDMA que nous avons co-construit.

Ecocitoyennement vôtre,

Le Président

Alain AUZEMERY



Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets
SYDED
Haute-Vienne

Figures

- **Figure 1** : La prévention des déchets, qu'est-ce que c'est ?
- **Figure 2** : Schéma récapitulatif du cadre réglementaire de la prévention des déchets
- **Figure 3** : Objectifs du Programmes National de Prévention des Déchets
- **Figure 4** : Elus désignés comme membre de la CCES par établissements publics
- **Figure 5** : Gouvernance pour l'élaboration d'un PLPDMA
- **Figure 6** : Territoire et adhérents SYDED
- **Figure 7** : Organisation de la compétence déchet en Haute-Vienne
- **Figure 8** : Zone géographique du territoire du SYDED par rapport à la région Nouvelle-Aquitaine
- **Figure 9** : Evolution de la population de 1999 à 2017 sur le territoire du SYDED
- **Figure 10** : Répartition de la population par EPCI adhérents au SYDED
- **Figure 11** : Répartition des ménages en fonction de la taille et de la composition sur le territoire du SYDED
- **Figure 12** : Répartition de la population en fonction de l'âge sur le territoire du SYDED
- **Figure 13** : Répartition de la population en fonction du niveau d'étude sur le territoire du SYDED
- **Figure 14** : Répartition de la population en fonction de la catégorie socio-professionnelle sur le territoire du SYDED
- **Figure 15** : Répartition de la population active sur le territoire du SYDED
- **Figure 16** : Répartition des logements sur le territoire du SYDED
- **Figure 17** : Répartition des résidences principales en fonction du type de logement sur le territoire du SYDED
- **Figure 18** : Organisation de la collecte des OMr par établissements publics
- **Figure 19** : Etat d'avancement de la densification des colonnes de tri par établissements publics
- **Figure 20** : La gestion de la collecte sélective en 2020-2021
- **Figure 21** : Organisation de la gestion des déchèteries
- **Figure 22** : Liste des équipements par déchèterie
- **Figure 23** : Composition des OMR par établissements publics suite à la caractérisation de 2016
- **Figure 24** : Composition des OMR selon la fréquence des collectes et de la tarification en vigueur lors de la caractérisation de 2016
- **Figure 25** : Données de la collecte sélective
- **Figure 26** : Evolution des tonnages et des fréquentations en déchèteries entre 2012 et 2020
- **Figure 27** : Répartition des apports en déchèterie par flux
- **Figure 28** : Tonnage global par déchèterie en 2019
- **Figure 29** : Evolution du ratio des DMA avec inertes et gravats entre 2010 et 2020
- **Figure 30** : Evolution des effectifs au sein du service prévention et économie circulaire
- **Figure 31** : Actions territoriales connexes sur les établissements publics adhérents
- **Figure 32** : Grille d'analyse atouts – faiblesses – opportunités – menaces (AFOM)
- **Figure 33** : Evolution des ratios d'ici 2030 en fonction de l'évolution sur la décennie 2010 – 2020
- **Figure 34** : Objectifs à atteindre à l'horizon 2030 sur la baisse des DMA dans le cadre du PLPDMA
- **Figure 35** : Les grandes lignes du planning du PLPDMA

1 Contexte

La prévention des déchets se définit comme l'ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge des déchets par la collectivité, qui permettent de réduire les quantités de déchets et/ou leur nocivité et/ou d'améliorer leur caractère valorisable. La prévention des déchets s'applique donc de la conception à la consommation.

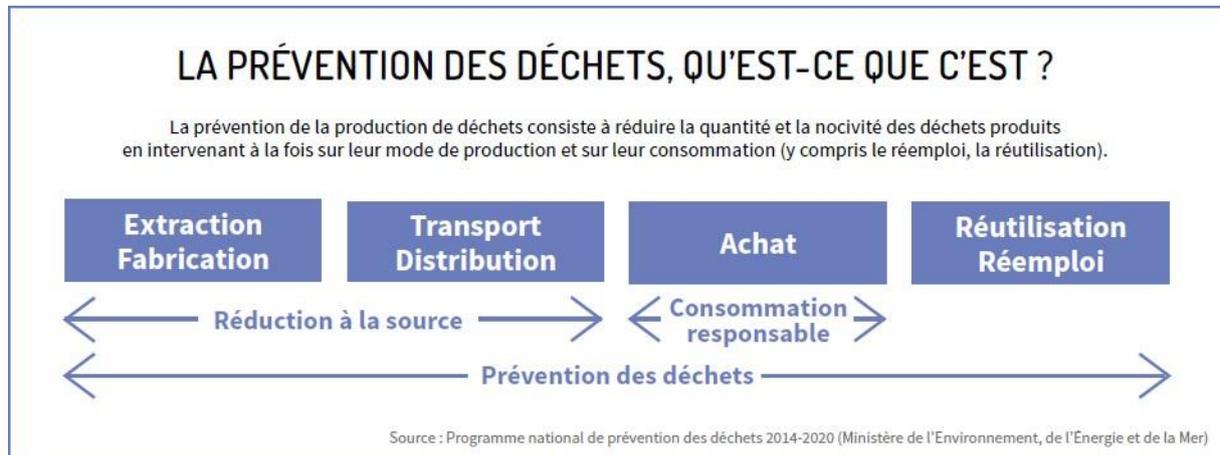


Figure 1 : La prévention des déchets, qu'est-ce que c'est ?

Il existe deux grands axes de prévention :

- les mesures quantitatives concernant la réduction des quantités de déchets produits
- les mesures qualitatives concernant la réduction de la nocivité et de la dangerosité des déchets produits

1.1 Cadre réglementaire

Le cadre législatif de la prévention recense plusieurs textes.

A l'échelle Européenne la directive n°2008/98/CE, dite « directive cadre déchets » de 2008, oblige les états membres à se doter d'un Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) et fixe un objectif global de 50% de réemploi ou recyclage pour les déchets ménagers ou assimilés (DMA) en 2020.

Sur le plan national, cette directive se traduit par la loi du 3 août 2009, dite « Grenelle 1 », fixant une diminution de 15 % des quantités de déchets partant en stockage ou en incinération. Au niveau local, la loi du 12 Juillet 2010 dite « Grenelle 2 », invite les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des DMA à définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers indiquant les objectifs de réduction et les mesures mises en place pour les atteindre.

L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du Code de l'environnement.

Le programme national de prévention des déchets, adopté au premier semestre 2014, comprend une mesure pour « déployer la prévention dans les territoires par la planification et l'action locale ». Il prévoit au chapitre 2.2.11.3.1 de : « Clarifier le cadrage réglementaire des programmes locaux de prévention des DMA (PLPDMA) ».

Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il explicite ce cadre d'élaboration, les procédures à suivre, leur contenu, et leur articulation avec les autres plans, en concertation avec les parties prenantes, et en valorisant les retours d'expériences méthodologiques et opérationnels existants sur les différents dispositifs de planification. Il est codifié aux articles R. 541-41-19 à 28 du Code de l'environnement.

L'obligation d'élaboration et d'adoption du PLPDMA incombe à la collectivité ou au groupement de collectivités qui détient la compétence obligatoire en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Des collectivités en charge de la collecte peuvent s'associer pour mettre en place un PLPDMA commun et en confier l'élaboration à un syndicat mixte, le syndicat de traitement des déchets, un département, ou un pays / parc naturel régional. Dans ce cas, Art. 5.541-41-25 stipule « lorsque différentes collectivités territoriales se sont associées pour élaborer un programme en commun, celui-ci est adopté dans les mêmes termes par les organes délibérants de chaque collectivité ».

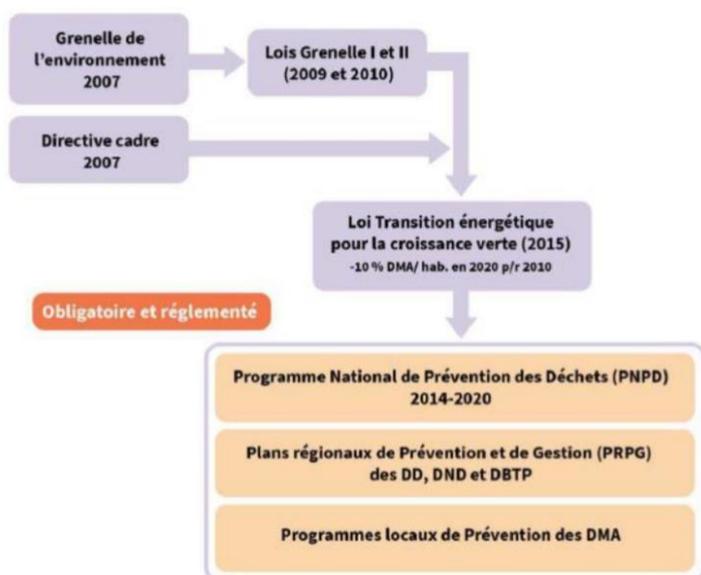


Figure 2 : Schéma récapitulatif du cadre réglementaire de la prévention des déchets

Figure 3 : Objectifs du Programme National de Prévention des Déchets

Constituant la 3e édition, le PNPD pour la période 2021-2027 actualise les mesures de planification de la prévention des déchets au regard des réformes engagées en matière d'économie circulaire depuis 2017 (Feuille de route économie circulaire d'avril 2018, Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire publiée le 10 février 2020).

1.2 Gouvernance du Programme Local de Prévention

Depuis plus de 20 ans, le SYDED œuvre pour améliorer la gestion des déchets sur son territoire. C'est dans ce cadre qu'en 2010, il a porté volontairement un premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés soutenu par l'ADEME avec pour objectif une

réduction de 7% des Déchets Ménagers et Assimilés en 6 ans. Ainsi, la structure a développé ses services et ses compétences pour accompagner les collectivités qui assurent la collecte des déchets ménagers, à travers des actions de prévention des déchets.

De plus, en décembre 2015, le SYDED a été retenu comme « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », ce qui lui a permis de poursuivre et de renforcer son engagement. Conjointement à cette labellisation, le SYDED a répondu à l'appel à projet *OPréVert* pour développer ses actions concernant les biodéchets.

Dans ce contexte, c'est tout naturellement que les collectivités adhérentes qui assurent la collecte des déchets ménagers ont confié l'élaboration de ce nouveau PLPDMA au SYDED.

Ce programme de prévention détermine, pour une durée de 6 ans, les orientations à prendre sur le territoire afin de répondre aux enjeux nationaux et régionaux, en matière de réduction de la production ou nocivité des déchets. Dans le but d'identifier les principales actions à mettre en œuvre, les différents acteurs du territoire ont été consultés sur ce projet, dans le cadre d'une commission consultative d'évaluation et de suivi (CCES), créée par délibération lors du comité syndical du 7 octobre 2020 (délibération n°2020-54).

La CCES a pour rôle de réunir les acteurs du territoire afin de discuter du projet de Programme Local de Prévention, de son bilan annuel et de sa révision tous les 6 ans.

La CCES du PLPDMA du SYDED comprend les acteurs suivants :

- L'élue référente au service prévention et économie circulaire du SYDED, assurant la présidence,
- Les élus des collectivités membres du SYDED désignés le 7 octobre 2020,
- Les partenaires techniques et financiers : ADEME, Conseil Départemental, Conseil Régional,
- Les représentants de l'Etat
- Les acteurs de l'économie sociale et solidaire,
- Les associations de protection ou d'éducation à l'environnement,
- Les représentants des Chambres consulaires territoriales : Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Chambre du Commerce et de l'Industrie, Chambre d'Agriculture,
- Les fédérations du bâtiment,
- Les associations partenaires assurant le suivi des points de compostage,
- Les associations défendant les consommateurs,
- Les structures partenaires d'aides par le travail,

Liste des élus désignés comme membre de la CCES par EPCI :

EPCI	Titulaire	Suppléant
Briance Combade	M. LE GOUFFE Yves	M. COUEGNAS David
De Noblat	Mme ROUCHUT Josiane	M. VALADAS Hervé
Élan Limousin Avenir Nature	M. SOLANS EZQUERRA Raphaël	Mme DELOS Hélène
Gartempe-Saint-Pardoux	M. PUIGRENIER Michel	M. MARTIN Pierre
Haut Limousin En Marche	Mme LAVERGNE Viviane	M. NIVARD Fabrice
Ouest Limousin	M. DARFEUILLES Charles-Antoine	M. GEROUARD Christophe

Pays de Nexon - Monts de Châlus	M. DESROCHES Christian	M. DELOMENIE Bernard
Porte Océane du Limousin	M. GRANET Jean-Pierre	M. ALLARD Pierre
Portes de Vassivière	M. BIDAUD Jean-Michel	M. BAUDEMONT Dominique
SICTOM Sud Haute-Vienne	M. LOCHARD Eric Olivier	Mme DELHAYE Caroline
Val de Vienne	M. GEHRIG Alain	Mme LE GOFF Monique

Figure 4 : Elus désignés comme membre de la CCES par établissements publics

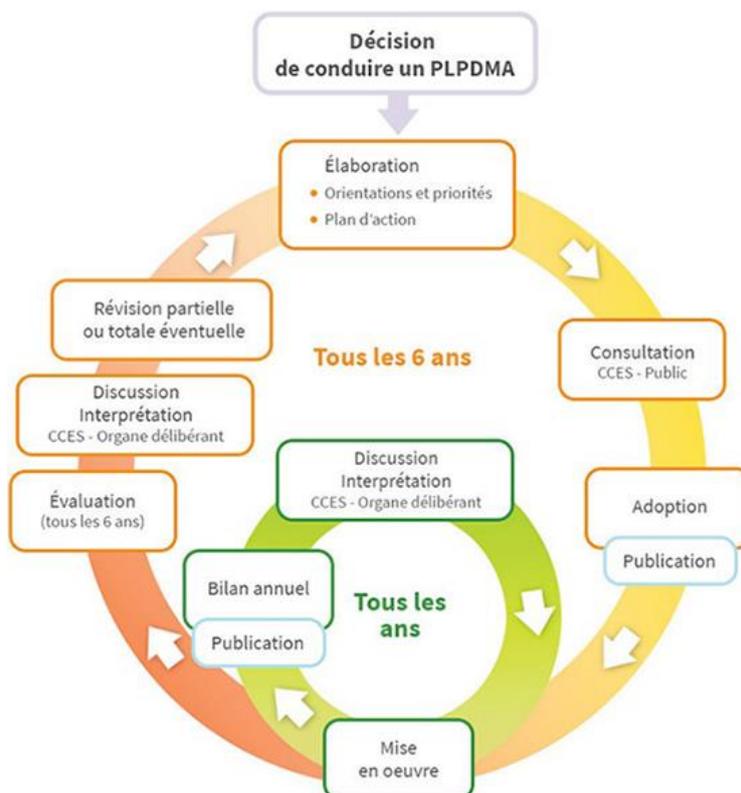


Figure 5 : Gouvernance pour l'élaboration d'un PLPDMA

1.3 Fiche de présentation de la structure

Le **SYDED** (Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) de la Haute-Vienne est **un établissement public structuré en syndicat mixte ouvert, créé en avril 1997.**

Regroupant la totalité des collectivités territoriales de la Haute-Vienne (10 communautés de communes, un SICTOM et le Conseil départemental) **hors Communauté Urbaine Limoges Métropole, soit 175 communes pour 166 591 habitants,** le SYDED a pour mission l'étude, la réalisation et la gestion de dispositifs de prise en charge et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

1.3.1 Adhérents

Territoire et adhérents SYDED

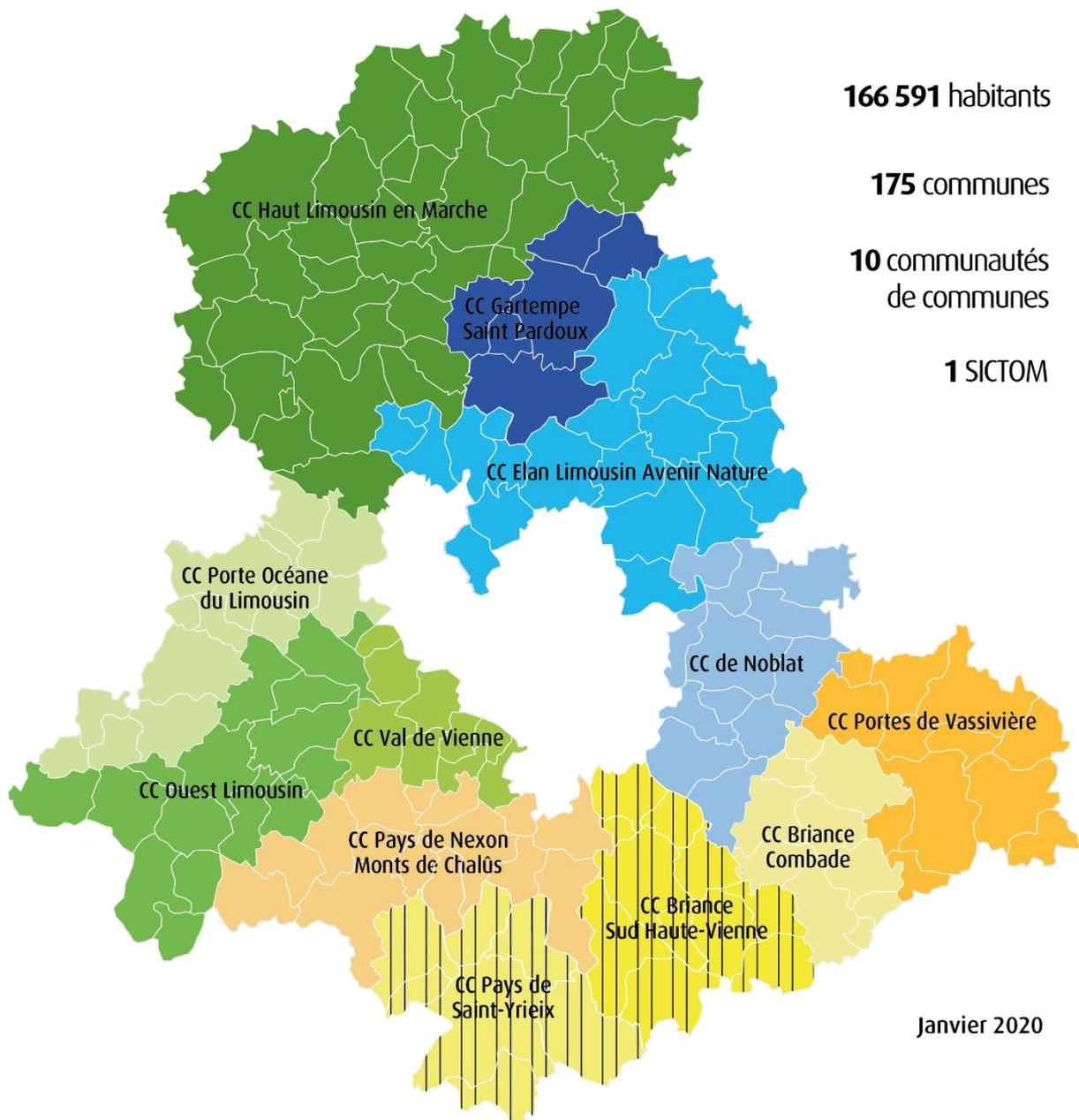


Figure 6 : Territoire et adhérents SYDED

Le syndicat gère :

- **la collecte sélective** en tri flux en apport volontaire (papiers, emballages ménagers et verre) sur la totalité de son territoire à l'exception de la Communauté de communes du Val de Vienne où les déchets recyclables sont collectés en porte à porte. L'extension des consignes de tri est en place depuis le 1^{er} juillet 2020 ;
- **les déchèteries** (haut de quai depuis le 1^{er} janvier 2020 et bas de quai) ;
- **le traitement des ordures ménagères** dans le cadre de 4 stations de transit ;
- **une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) Alvéol** dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

En complément, le SYDED intervient très fortement à propos de la prévention et de la réduction des déchets auprès des communes, communautés de communes et autres établissements publics, mais également dans le cadre d'animations scolaires ou auprès du grand public.

1.3.2 Moyens humains et matériels

Au 1^{er} janvier 2021, le SYDED comptait 72 agents dont 65 titulaires.

Les équipements gérés par le SYDED sont les suivants :

- 2200 conteneurs en éco-points
- 25 déchèteries
- 11 plateformes de déchets verts
- 4 stations de transit
- 3 installations de stockage de déchets inertes
- 2 centres d'enfouissement technique en post exploitation
- Installation de stockage de déchets non dangereux (ALVEOL)

En complément, le SYDED est utilisateur de deux autres équipements de traitement des déchets appartenant à Limoges Métropole :

- Centrale Energie Déchets
- Centre de tri et une plateforme de stockage du verre

Organisation de la compétence déchet en Haute Vienne

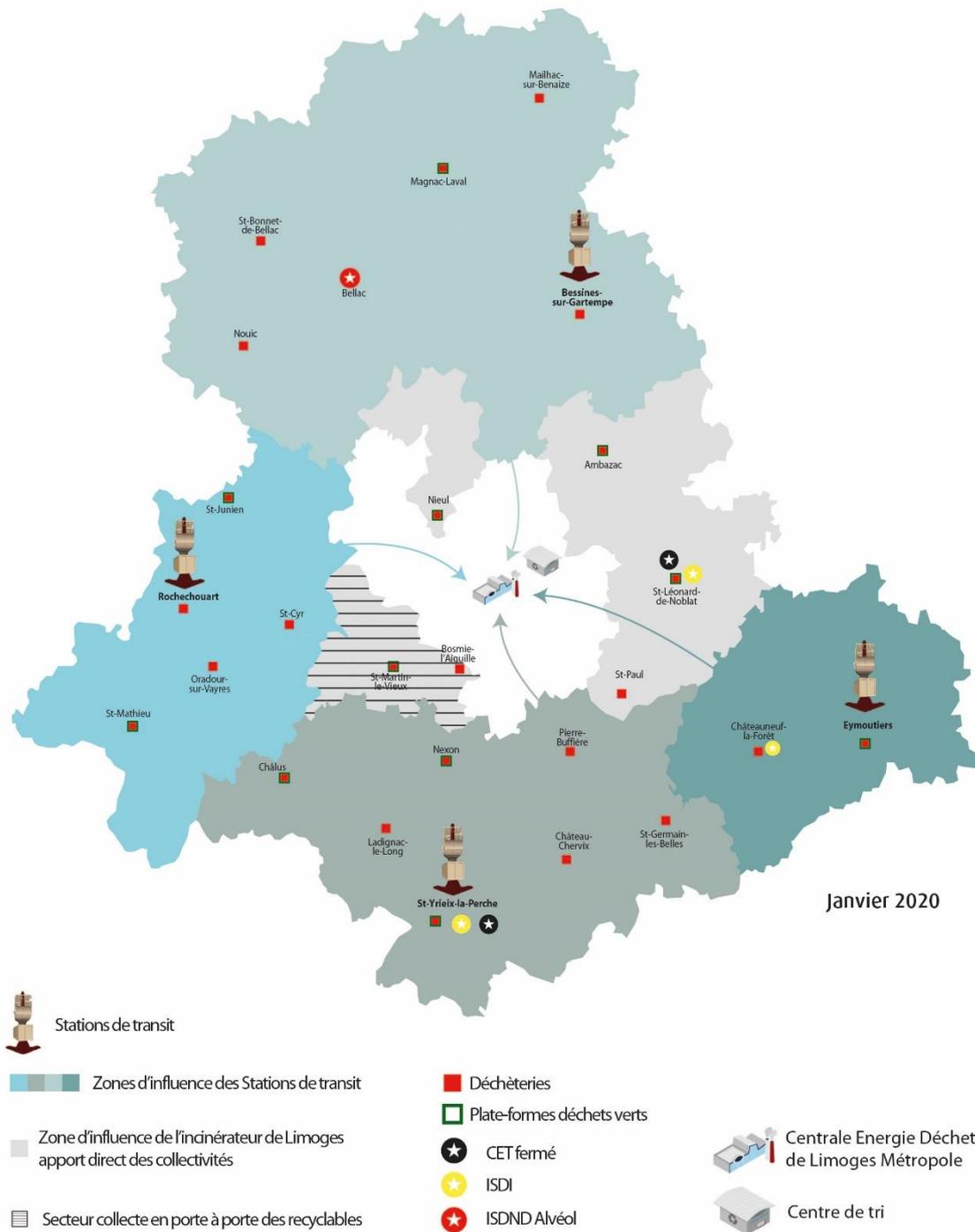


Figure 7 : Organisation de la compétence déchet en Haute-Vienne

2 Diagnostic du territoire

2.1 Données socio-économiques

Le territoire du SYDED se trouve en Haute-Vienne (87) dans la région Nouvelle-Aquitaine. Son territoire d'application concerne 175 communes, regroupées en 10 communautés de communes et un SICTOM regroupant deux communautés de communes.

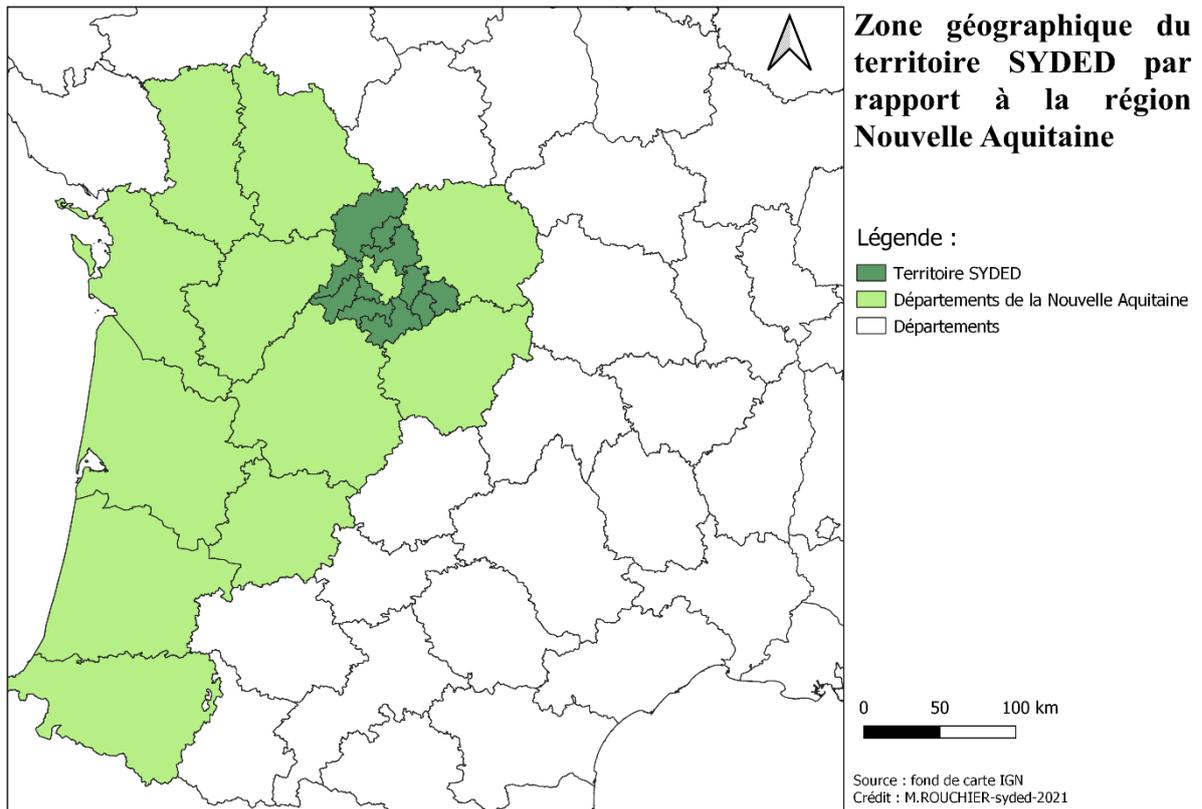


Figure 8 : Zone géographique du territoire du SYDED par rapport à la région Nouvelle-Aquitaine

2.1.1 Population et ménages

Le territoire du SYDED compte 166 591 habitants. Sa population a augmenté entre 1999 et 2012 avant de légèrement diminuer de 2012 à 2017. C'est également le cas pour l'ensemble de la Haute-Vienne qui suit la même trajectoire. En comparaison, la région Nouvelle-Aquitaine a une population en constante progression. En moyenne, selon l'INSEE, la densité de population du territoire SYDED est de 39 habitants / km², soit près de la moitié de la moyenne de la Haute-Vienne qui est de 68 habitants / km² et de la région Nouvelle-Aquitaine qui est de 70 habitants / km². Limoges et sa métropole concentrent le plus de population au km². A l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine, la densité de population est en moyenne de 70 habitants au km² alors qu'en France elle est de 105 habitants / km².

Le territoire du SYDED est rural, avec une densité moyenne faible comparé aux autres territoires dans lequel il s'inscrit.

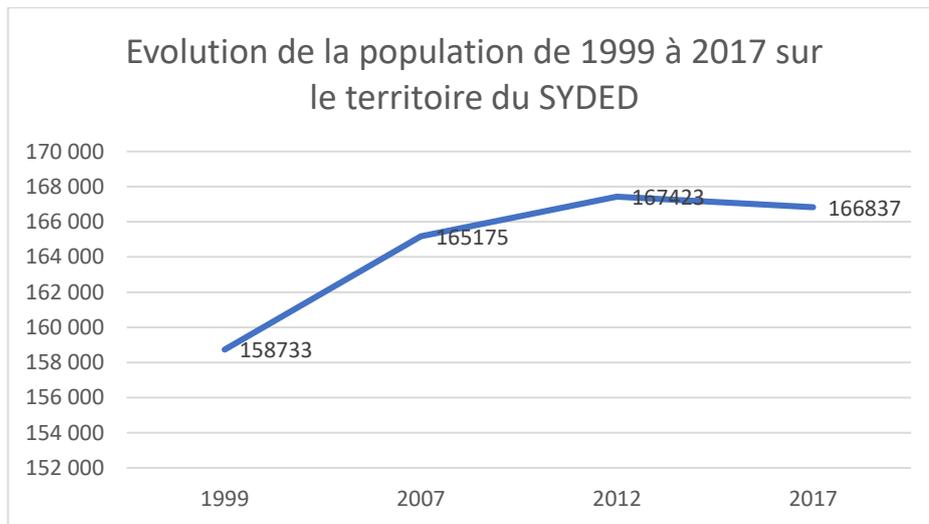


Figure 9 : Evolution de la population de 1999 à 2017 sur le territoire du SYDED

Les territoires ayant connu une progression de leur population sur les 18 dernières années sont les EPCI qui sont limitrophes de Limoges Métropole. Au contraire, les EPCI qui sont éloignés de Limoges Métropoles perdent de la population.

Les communautés de communes où les densités de population sont les plus élevées sont la communauté de communes du Val de Vienne et Porte Océane du Limousin.

Que ce soit sur le territoire SYDED ou au niveau de la région Nouvelle-Aquitaine, il y a en moyenne 2 personnes par foyer. La composition du foyer est cependant très hétérogène : près d'un tiers des foyers est composé d'une seule personne, un autre tiers est composé d'un couple sans enfants et l'autre tiers, de couples avec enfants.

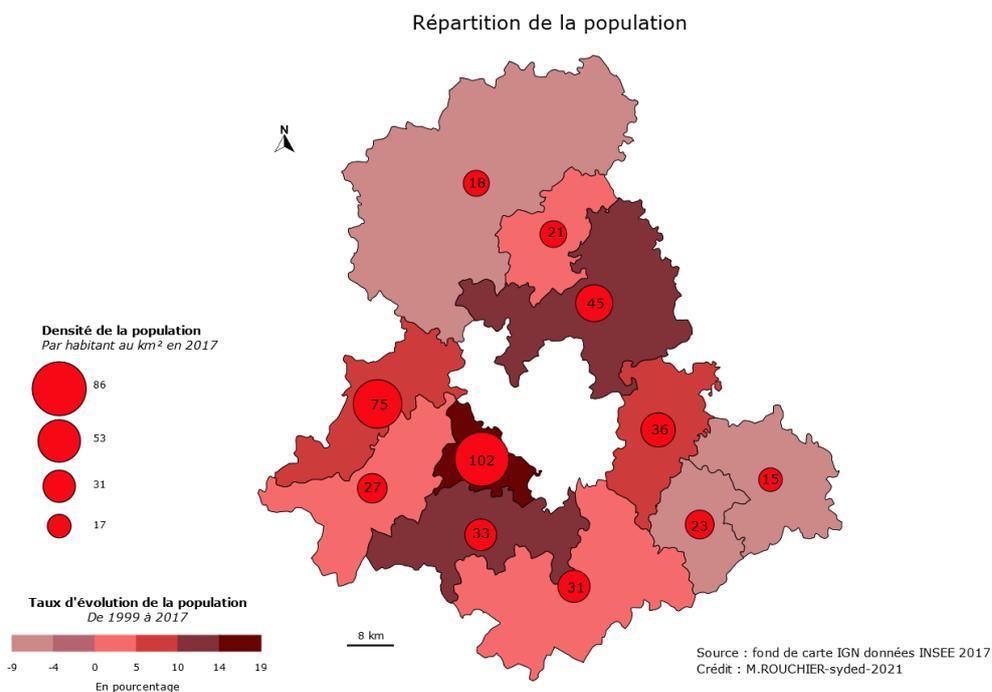


Figure 10 : Répartition de la population par EPCI adhérents au SYDED

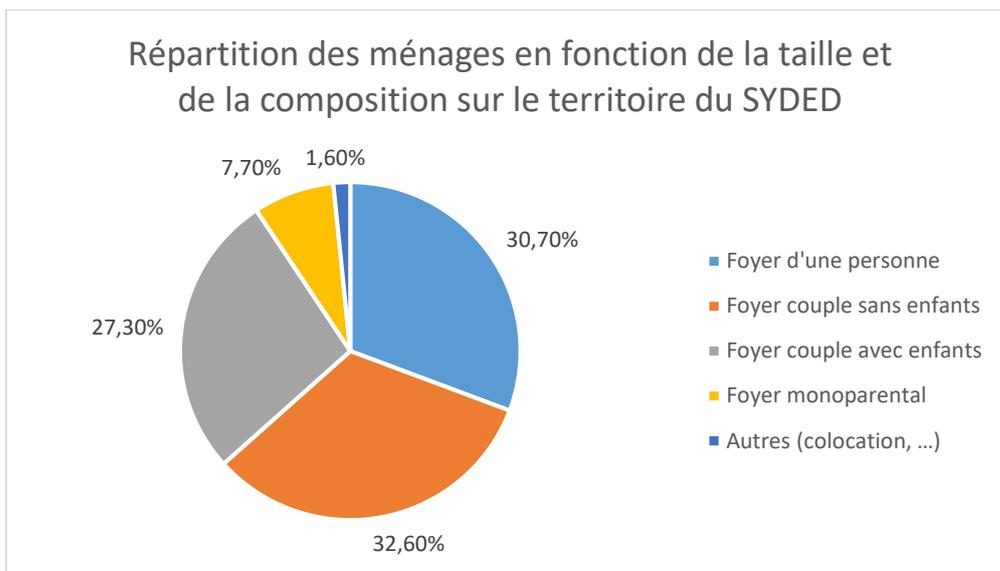


Figure 11 : Répartition des ménages en fonction de la taille et de la composition sur le territoire du SYDED

Plus d'un habitant sur deux est en âge d'être actif.

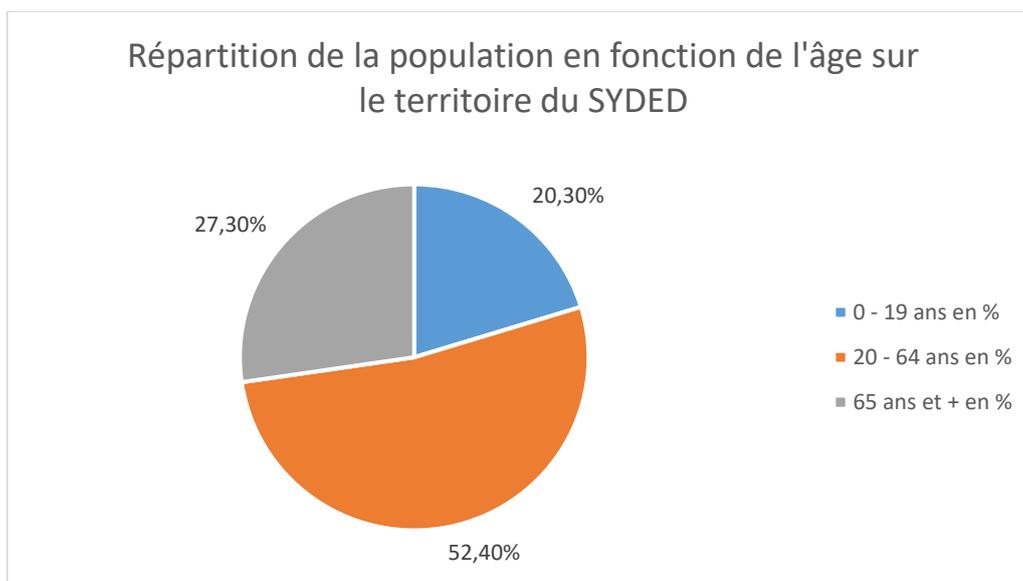


Figure 12 : Répartition de la population en fonction de l'âge sur le territoire du SYDED

La forte proportion de la population n'ayant pas de diplôme d'études supérieures peut s'expliquer par l'absence de pôle universitaire sur le territoire. Cette population est « aspirée » par des villes universitaires dont localement l'agglomération de Limoges métropole.

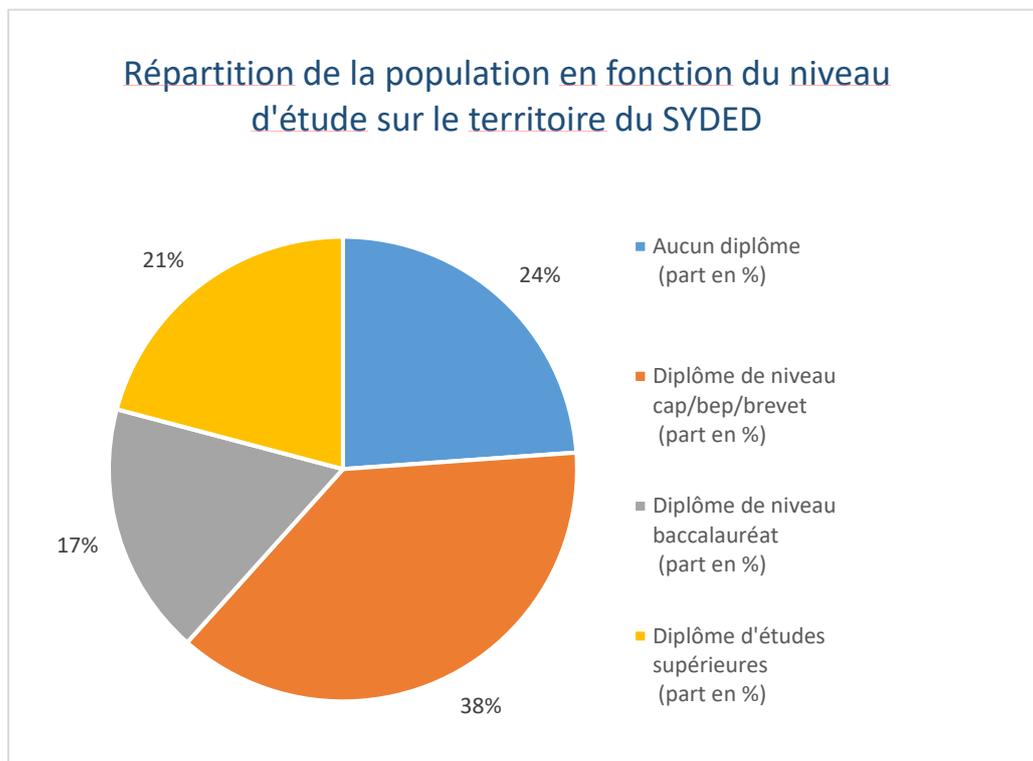


Figure 13 : Répartition de la population en fonction du niveau d'étude sur le territoire du SYDED

2.1.2 Emplois et actifs

La Catégorie socio-professionnelle la plus représentée selon l'INSEE est celle des retraités avec près de 40% sur le territoire SYDED. C'est un petit peu plus que sur la Nouvelle-Aquitaine où les retraités représentent 35% de la population de la région. Près de 30% de la population est soit ouvrier, soit employé. Ces données sont similaires à la région Nouvelle-Aquitaine.

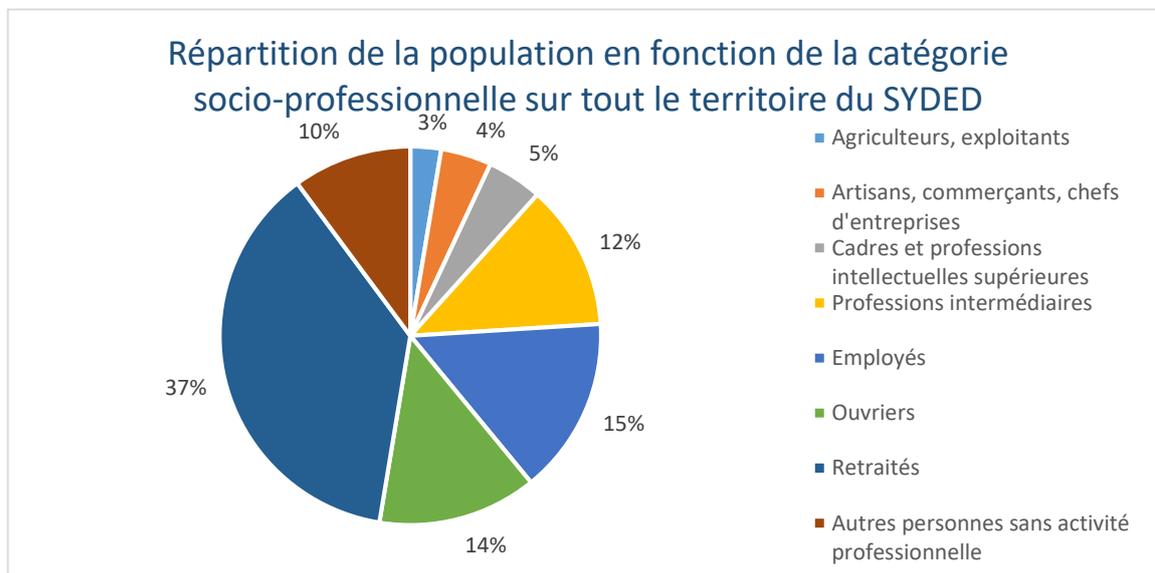


Figure 14 : Répartition de la population en fonction de la catégorie socio-professionnelle sur le territoire du SYDED

Même si la part des retraités est importante, le territoire SYDED est relativement dynamique : alors que la part de la population d'actifs ayant un emploi en Nouvelle-Aquitaine est de 64%, cette part de la population sur le territoire SYDED est de 67%. Limoges Métropole attire le plus d'actifs puisque la moyenne du territoire de la Haute-Vienne est de près de 72%. Les communautés de communes qui ont le plus d'actifs ayant un emploi sont celles qui sont limitrophes de Limoges Métropole : la communauté de communes Val de Vienne et la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature.

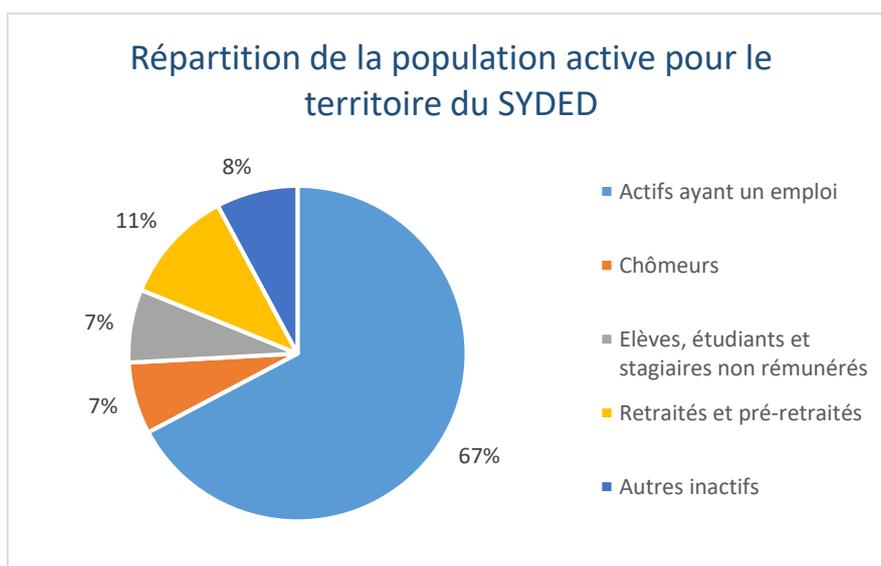


Figure 15 : Répartition de la population active sur le territoire du SYDED

2.1.3 Habitat

Le territoire SYDED compte près de 90% de maisons contre 10% d'appartements. Cette part très importante de maisons est caractéristique d'un territoire rural. Il est propice au développement du compostage domestique.

Près de 2/3 des résidences sont des résidences principales. Les résidences secondaires sont peu nombreuses avec une surreprésentation sur les secteurs touristiques du Lac de Vassivière et du Lac de Saint-Pardoux.

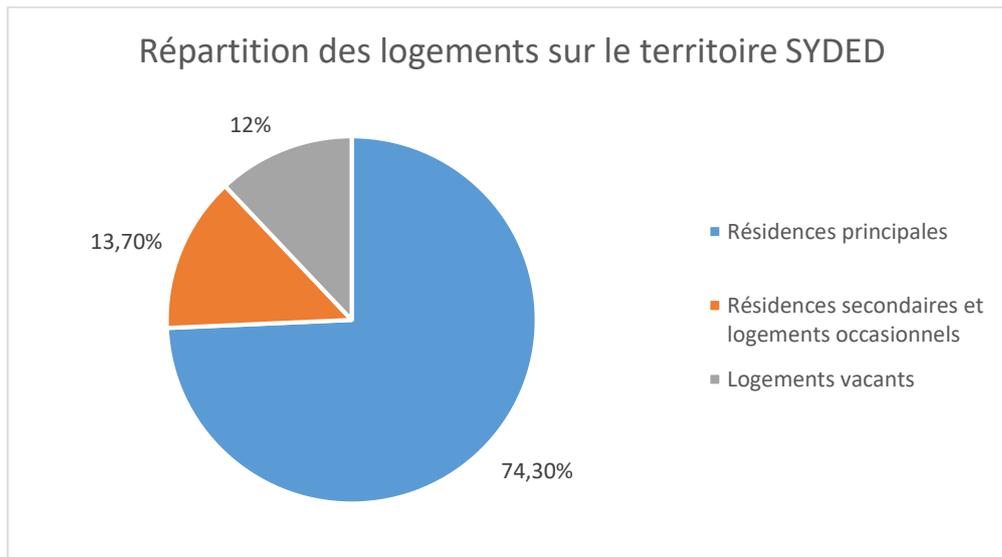


Figure 16 : Répartition des logements sur le territoire du SYDED

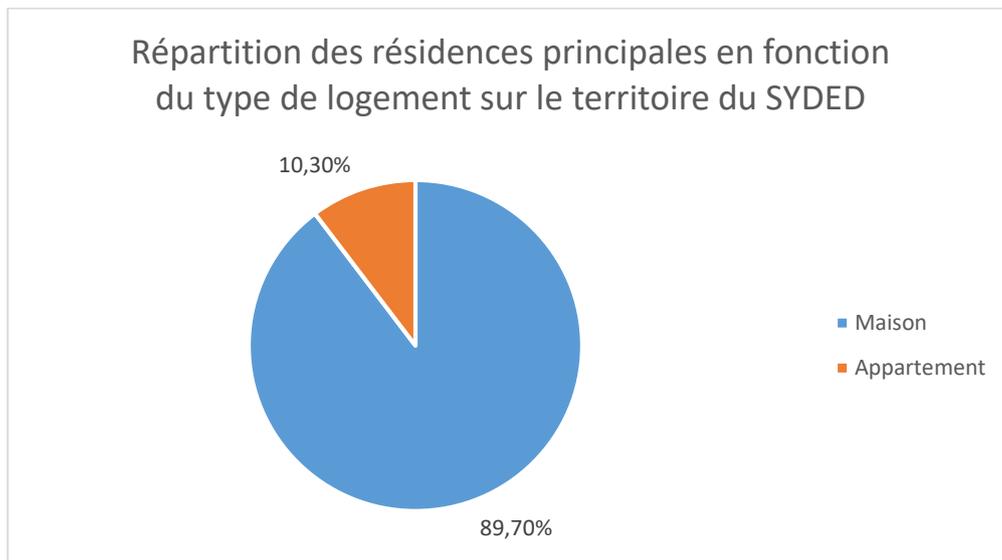


Figure 17 : Répartition des résidences principales en fonction du type de logement sur le territoire du SYDED

2.2 Organisation de la collecte

2.2.1 Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

La collecte est assurée par 11 établissements publics (*voir carte page 9*)

- Communauté de communes ELAN Limousin Nature
- Communauté de communes du Val de Vienne
- Communauté de communes Briance Combade
- Communauté de communes Haut Limousin En Marche
- Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux
- Communauté de communes de Noblat
- Communauté de communes Porte Océane du Limousin
- Communauté de communes des Portes de Vassivière
- Communauté de communes Ouest Limousin
- Communauté de communes Pays de Nexon Monts de Châlus
- SICTOM Sud Haute-Vienne

Les ordures ménagères collectées sont incinérées à la centrale énergie déchets de Limoges Métropole. En fonction des zones de collectes, les OMR sont soit acheminées directement à la centrale, soit regroupées sur des stations de transit afin de limiter le nombre de rotations des camions. (*Voir carte de « l'organisation de la compétence déchets en Haute-Vienne » page 11*)

L'organisation des collectes auprès des usagers est organisée par les établissements publics à compétence collecte.

Le tableau ci-dessous reprend l'organisation de la collecte des Ordures Ménagères résiduelles des collectivités :

Organisation	ELAN	Val de Vienne	Briance Combade	Haut Limousin en Marche	Gartempe Saint-Pardoux	Noblat	Porte Océane du Limousin	Portes de Vassivière	Ouest Limousin	Pays de Nexon Monts de Châlus	SICTOM Sud Haute-Vienne
Mode de gestion	Régie	Prestation	Régie	Prestation et Régie	Prestation	Régie	Régie	Régie	Régie	Régie	Prestation
Type de collecte	PAP + bacs de regroupement	PAP	PAP	PAP	PAP	PAP + bacs de regroupement	PAP	PAP	PAP	PAP	PAP
Fréquence de collecte	C1	C1	C1 et C2	C1 à C2	C1	C1	C1 à C3	C0,5 à C1	C0,5	C0,5	C1 à C2
Encombrant	oui	non	non	oui	oui	non	oui	oui	non	non	non
Mode de tarification	TEOM et REOM	TEOM	TEOM	REOM	REOM	REOM	REOM	TEOM	TI	RI	TI sur cc Pays de st-Yrieix et RI sur cc Briance sud Haute-Vienne
Redevance spéciale	non	oui	oui	non	non	non	non	non	non	non	Oui que sur CC pays de st-Yrieix

Figure 18 : Organisation de la collecte des OMr par établissements publics

2.2.2 La gestion de la collecte sélective

La collecte sélective est déployée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire à l'exception de la Communauté de communes du Val de Vienne qui est collectée en porte à porte (prestataire) pour les emballages et le papier.

Pour les 10 établissements publics en apport volontaire, la collecte est réalisée par un prestataire de service : *Minéris*.

Nombre de colonnes par flux sur le territoire du SYDED

- Verre : 810
- Papier : 756
- Emballages : 1388

Suite à l'extension des consignes de tri au 1^{er} juillet 2020, le SYDED a programmé une densification massive des colonnes de tri sur l'ensemble du territoire.

Etat d'avancement de la densification des colonnes par EPCI au 26 / 07 / 2021 :

Collectivité	Rappel du nb site à ajouter	Nb site validé	Résultat de l'objectif de densification	Nb sites installés
C.C BRIANCE SUD HAUTE-VIENNE	21	20	95%	16
C.C OUEST LIMOUSIN	12	14	117%	11
C.C PAYS DE NEXON MONTS DE CHALUS	13	12	92%	11
C.C PAYS DE SAINT YRIEIX	3	9	300%	7
C.C VAL DE VIENNE	32	12	38%	9
C.C ELAN AVENIR NATURE	35	32	91%	25
C.C GARTEMPE SAINT PARDOUX	10	11	110%	10
C.C PORTE OCEANE DU LIMOUSIN	40	41	103%	35
C.C HAUT LIMOUSIN EN MARCHE	33	28	85%	27
C.C BRIANCE COMBADE	8	4	50%	4
C.C DE NOBLAT	12	7	50%	6
C.C PORTES DE VASSIVIERE	5	7	140%	6

Résultat validation sur tout le territoire du SYDED

88%

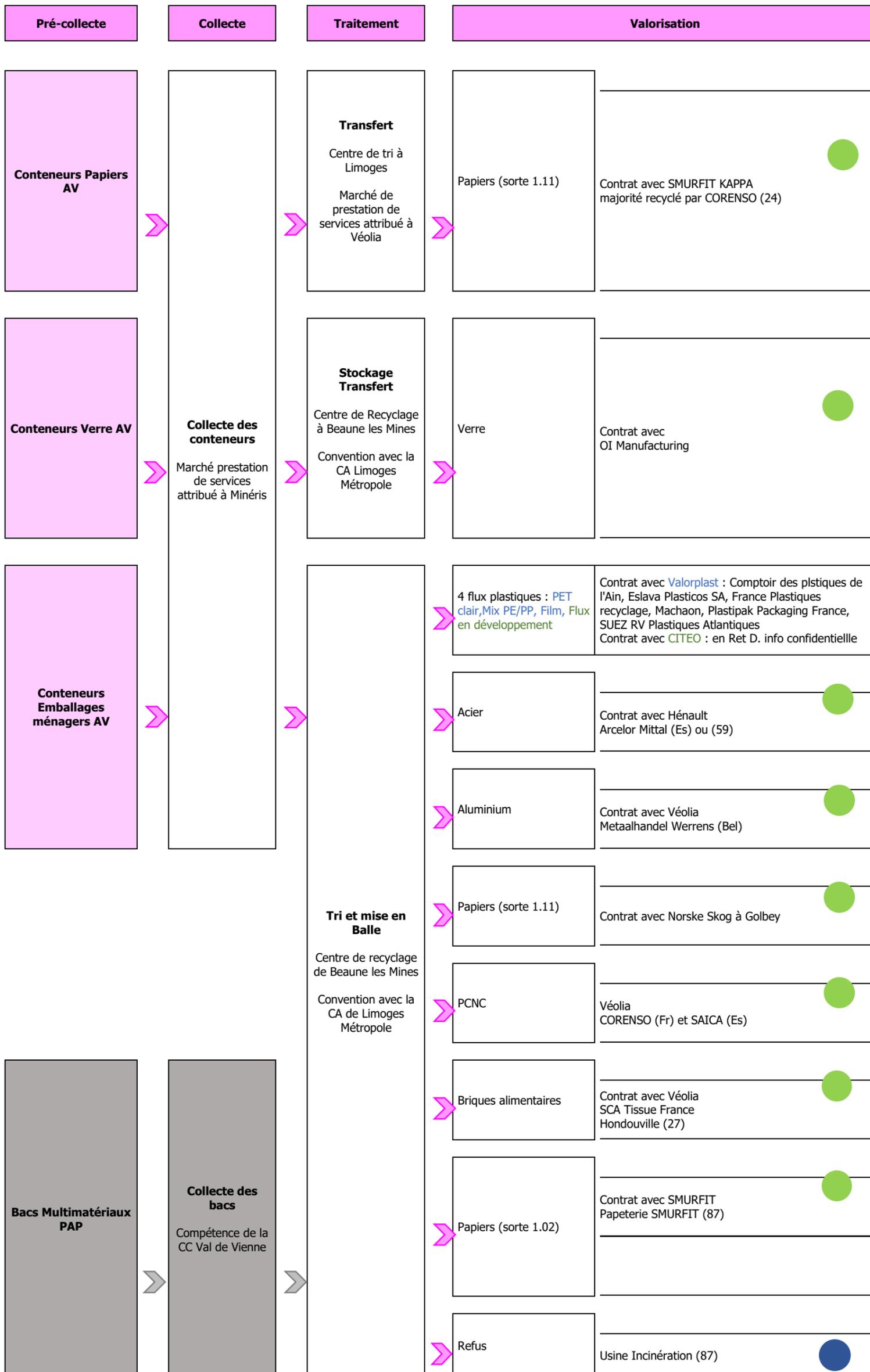
Résultat installation sur tout le territoire du SYDED

75%

Figure 19 : Etat d'avancement de la densification des colonnes de tri par établissements publics

La gestion de la collecte sélective en 2020-2021

La Filière



 Valorisation énergétique

 Valorisation matière

Figure 20 : La gestion de la collecte sélective

2.2.3 Déchèteries

(Voir carte d'implantation des déchèteries en page 7)

Il s'agit d'espaces aménagés, gardiennés et clôturés, où les particuliers et les professionnels peuvent apporter leurs déchets en les répartissant dans des contenants distincts en vue de valoriser, traiter ou stocker au mieux les matériaux qui les constituent.

Les déchèteries sont toutes exploitées par le SYDED. Ce mode d'exploitation a l'avantage d'offrir aux usagers les mêmes conditions de fonctionnement pour toutes les unités du département.

Le réseau compte 25 déchèteries, soit un ratio moyen d'une déchèterie pour 6 663 habitants.

L'accès est conditionné pour les particuliers à la présentation de la carte *Recypart* (*gratuite – formulaire de demande disponible sur le site internet du SYDED*). L'accès est libre dans toutes les déchèteries quel que soit le lieu de domicile.

Pour les professionnels l'accès nécessite la demande d'un badge *Recypro* auprès du service du SYDED. (*Les déchets autorisés, les tarifs et le formulaire de demande sont à retrouver sur le site internet du SYDED*).

La gestion des déchèteries est assurée principalement en régie :

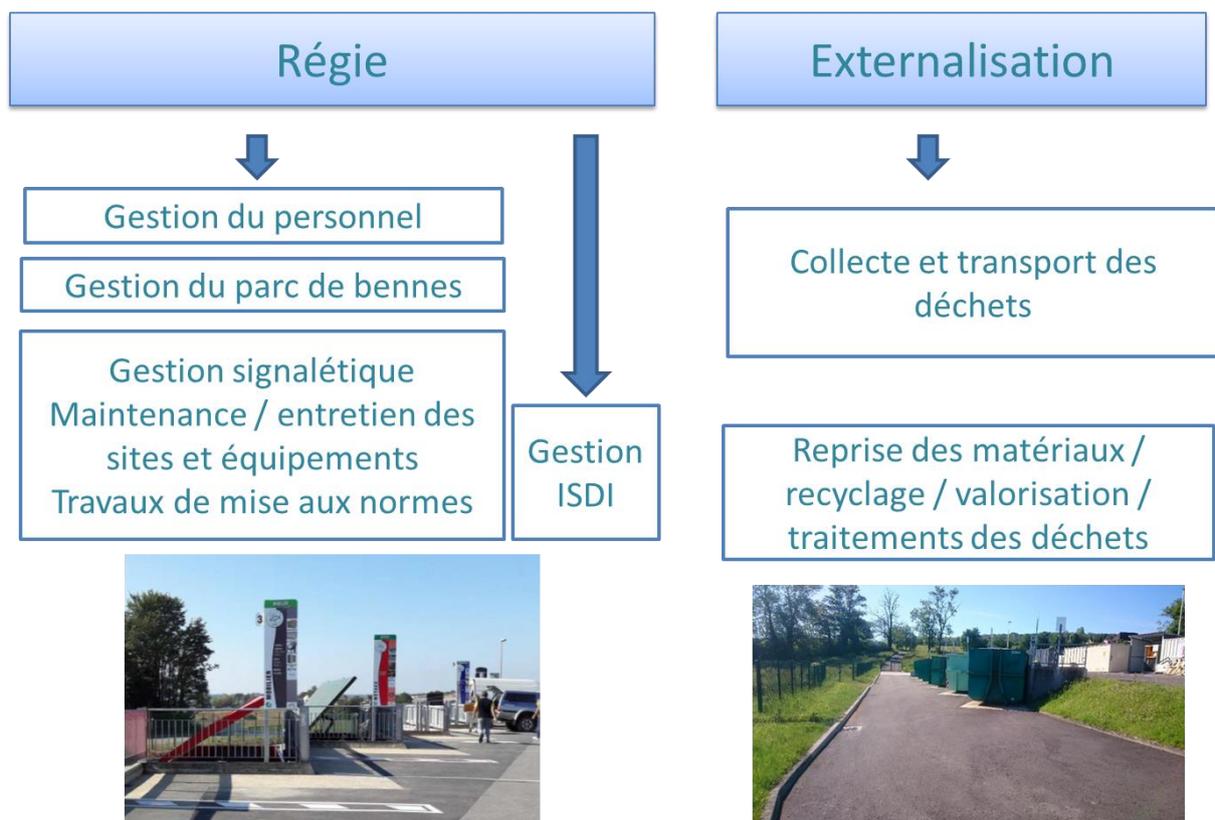


Figure 21 : Organisation de la gestion des déchèteries

Liste des équipements par déchèterie :

Filières	Déchèteries équipées
CARTONS	Toutes
MOBILIER (22 dct)	Toutes SAUF Bessines, St Germain, St Paul
BOIS (17 dct)	Toutes SAUF Château-Chervix, Ladignac, Nouic, Oradour, Pierre-Buffière, Rochechouart, St Bonnet, St Paul
FERRAILLE	Toutes
ENCOMBRANTS	Toutes
GRAVATS	Toutes
PLÂTRE (6 dct)	Ambazac, Bessines, Magnac-Laval, Nexon, Nieul, St Yrieix
DECHETS VERTS	Toutes
HUILES DE VIDANGE	Toutes
HUILES ALIMENTAIRES	Toutes
DDS	Toutes
DEEE (GEM HF&F, PAM, Ecrans, Cartouches)	Toutes
LAMPES	Toutes
PILES	Toutes
RADIOGRAPHIES	Toutes

RÉEMPLOI (18 dct)	Toutes SAUF Château-Chervix, St Germain-les-Belles, Oradour-sur-Vayres, Bosmie l'Aiguille, Rochechouart, St Mathieu, St Paul
ZONES "Donnez- Prenez" (15 dct)	Toutes SAUF Bosmie l'aiguille, Château-Chervix, Ladignac-le-Long, Mailhac sur benaize, Nouic, St Bonnet de Bellac, St Léonard de Noblat, St Mathieu, St Paul, Oradour sur Vayres
Mécabylette (6 dct)	Châlus, Ladignac, Nexon, Pierre Buffière, St Martin, St Yrieix

Figure 22 : Liste des équipements par déchèterie

2.3 Données déchets du SYDED

2.3.1 Composition des OMr par collectivités adhérentes lors de la caractérisation de 2016

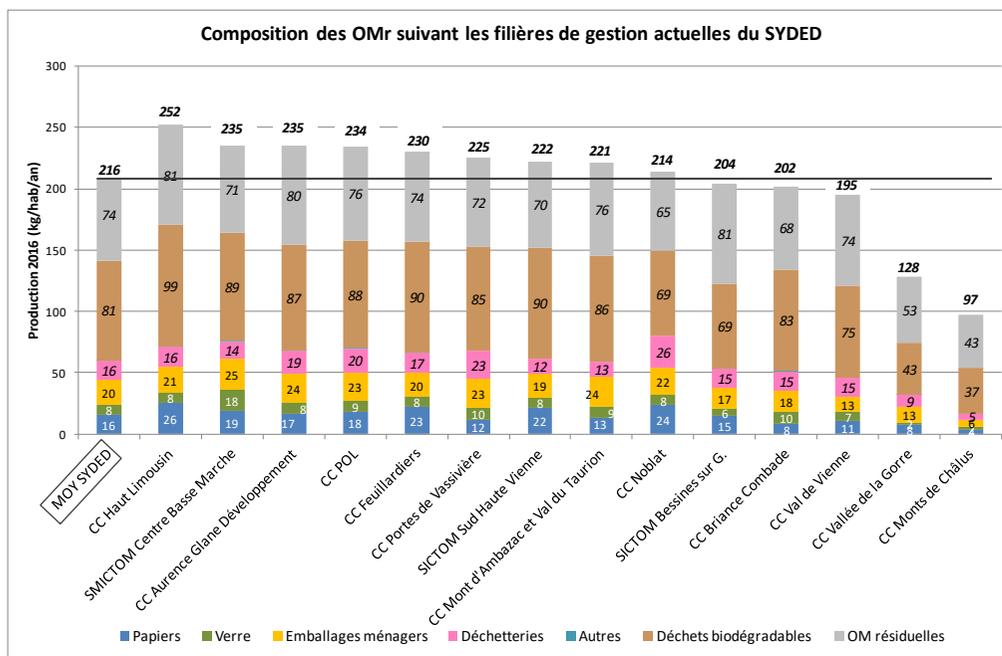


Figure 23 : Composition des OMr par établissements publics suite à la caractérisation de 2016

Cette caractérisation témoigne du fort impact de la tarification incitative sur la production des OMr avec une production moyenne sur les deux secteurs concernés (*CC Vallée de la Gorre et CC Monts de Châlus*) inférieure de moitié par rapport à la moyenne du SYDED.

Le deuxième enseignement majeur est la forte proportion des biodéchets qui constituent en moyenne 1/3 des déchets présents dans les OMr. Ces nombreux déchets biodégradables sont un axe fort pour la prévention des déchets en développant la pratique du compostage sur le territoire du SYDED.

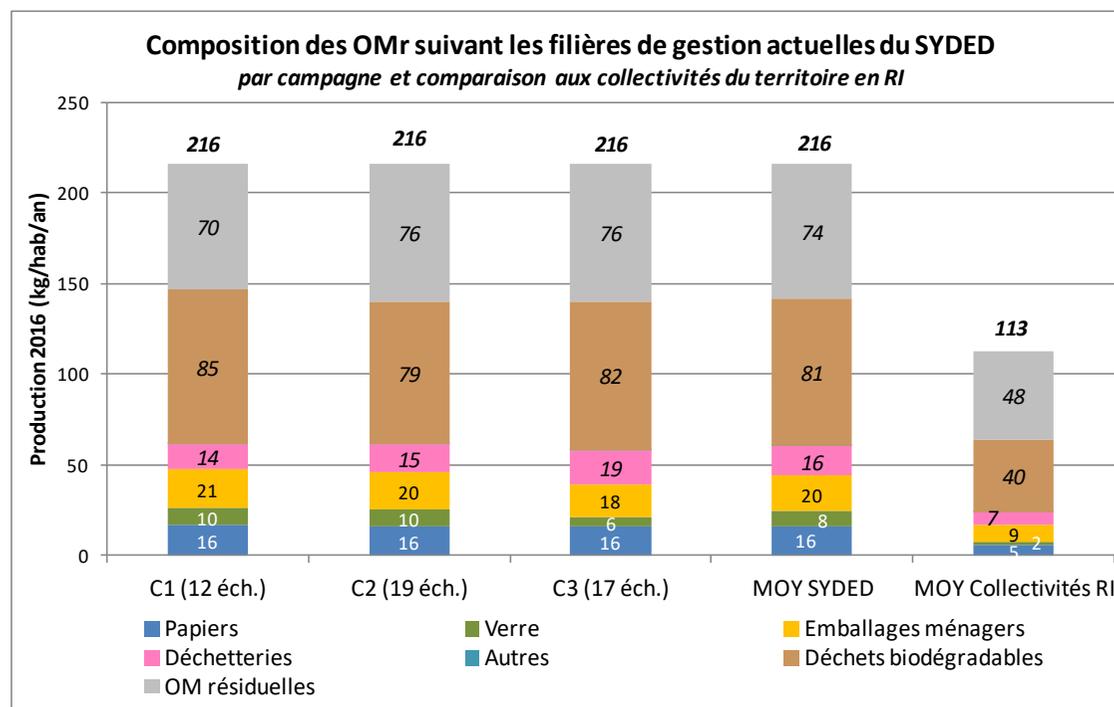


Figure 24 : Composition des OMr selon la fréquence des collectes et de la tarification en vigueur lors de la caractérisation de 2016

La mise en place de la tarification incitative a également un impact important sur la production des OMr qui ne représentent plus que 48 Kg/hab/an. Une corrélation existe sur ces territoires qui, parallèlement à la réduction des OMr, connaissent une augmentation importante des apports en déchèterie. Cependant, la mise en place d'une tarification incitative permet de manière générale de baisser la production des DMA et s'avère donc être un outil important pour diminuer la production de déchets.

2.3.2 Données de la collecte sélective

2020	CS (pesée embarquée)				
	PAP	E	P	V	TOT
Communauté de Communes					
CC Briance Combade		19,15	15,44	34,89	69,48
CC ELAN		17,94	17,49	38,79	74,22
CC Gartempe St Pardoux		17,81	16,44	40,76	75,01
CC HLEM		17,04	17,10	39,07	73,21
CC Noblat		18,75	17,91	37,18	73,83
CC Ouest Limousin (TI)		33,13	25,23	46,01	104,37
CC Pays de Nexon Monts de Châlus (TI)		33,92	21,09	45,11	100,12
CC POL		28,72	22,67	38,99	90,39
CC Portes de Vassivière		20,14	20,84	49,30	90,28
SICTOM SHV		21,00	18,86	38,87	78,73
CC Val de Vienne	59,14	0,12	2,10	32,54	93,90
TOTAL	59,14	23,20	19,08	40,63	84,73

Figure 25 : Données de la collecte sélective

En moyenne, un habitant du territoire du SYDED produit 84,73 Kg/hab/an. Cette moyenne relativement faible induit une marge de réduction plus difficile à atteindre. L'effet de la tarification incitative est particulièrement visible sur les territoires l'ayant déployé avec un ratio de plus de 15 Kg/hab/an par rapport à la moyenne du territoire du SYDED. Les deux Communautés de communes concernées, affichent même des ratios par habitant supérieures à une collectivité assurant un ramassage des recyclables en porte à porte (sans TI).

2.3.3 Données des déchèteries

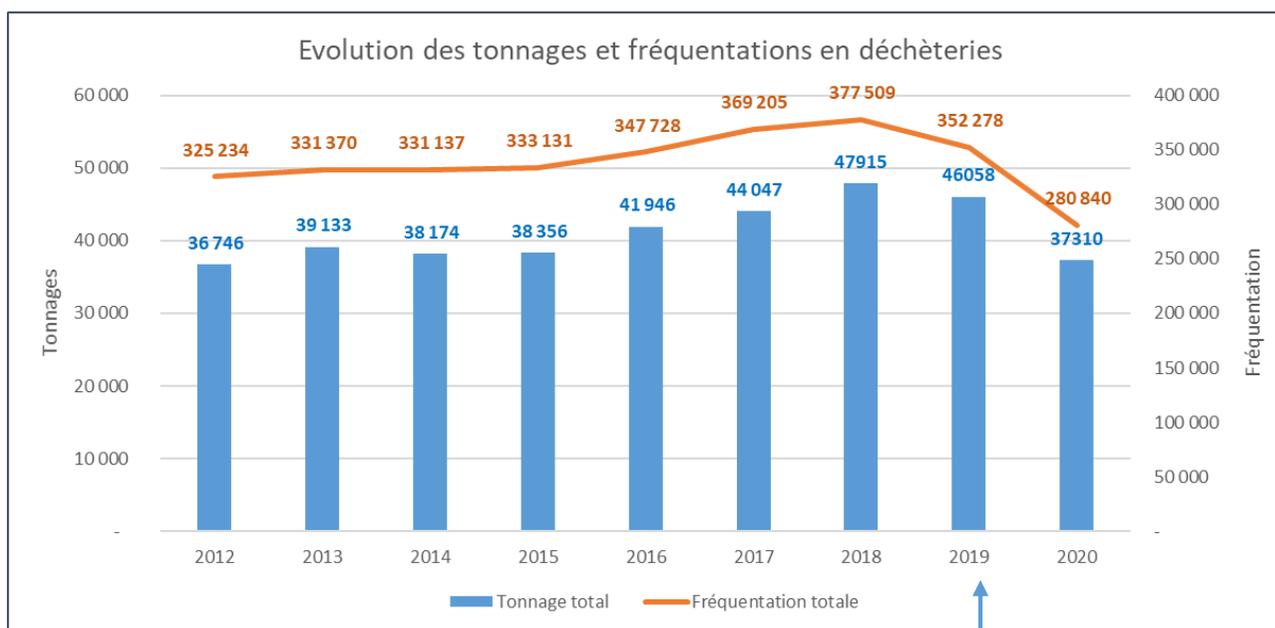


Figure 26 : Evolution des tonnages et des fréquentations en déchèteries entre 2012 et 2020

^{er}
1 juillet 2019 : mise en place de quotas de Déchets Verts pour les particuliers => -12%

L'évolution des tonnages et des passages en déchèterie a connu une hausse quasi constante de 2012 à 2018. L'inversion de la courbe a été possible en 2019 avec la décision de mettre des quotas de passages et d'apports en déchèterie pour les déchets verts.

Accentuée en 2020 par la crise sanitaire, la baisse de ces apports est primordiale pour atteindre les objectifs du PLPDMA malgré des hausses mécaniques dès lors qu'un territoire met en place une tarification incitative.

Sur les 15 flux possibles en déchèterie, près de ¾ des tonnages est constitué de 3 flux : déchets verts, encombrants et gravats.

Ce constat permet d'identifier des actions prioritaires à mettre en place dans le cadre du PLPDMA en développant les pratiques alternatives au jardin (compostage, paillage...), en donnant une place plus importante au réemploi et en travaillant sur la question des déchets issus du BTP.

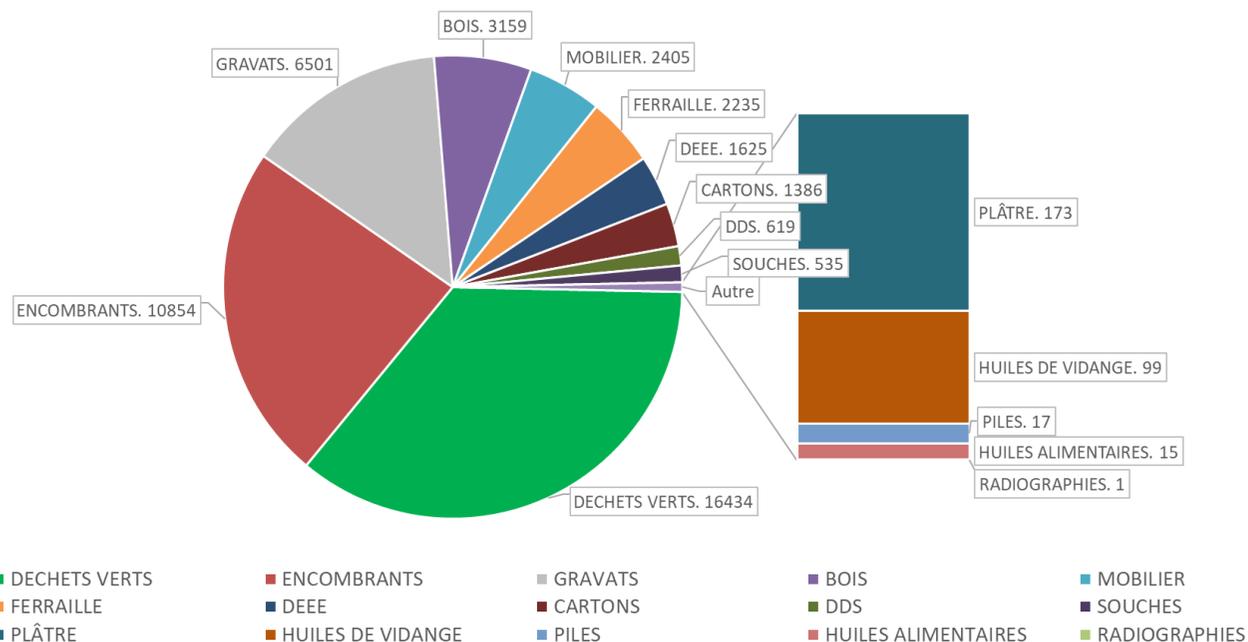


Figure 27 : Répartition des apports en déchèterie par flux

Les fréquentations comme les tonnages collectés en déchèterie sont très variables.

La corrélation avec le nombre d'habitant dans un rayon proche de la déchèterie est évidente. Ainsi les tonnages les plus élevés sont sur les territoires connaissant une plus grande densité de population.

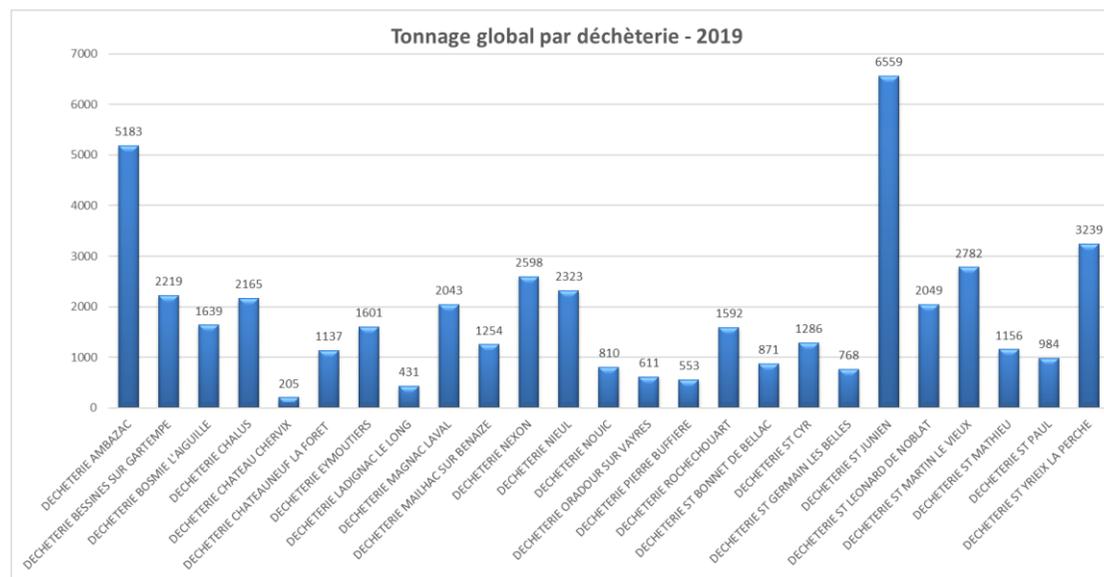


Figure 28 : Tonnage global par déchèterie en 2019

2.3.4 Evolution des DMA sur la décennie 2010 - 2020

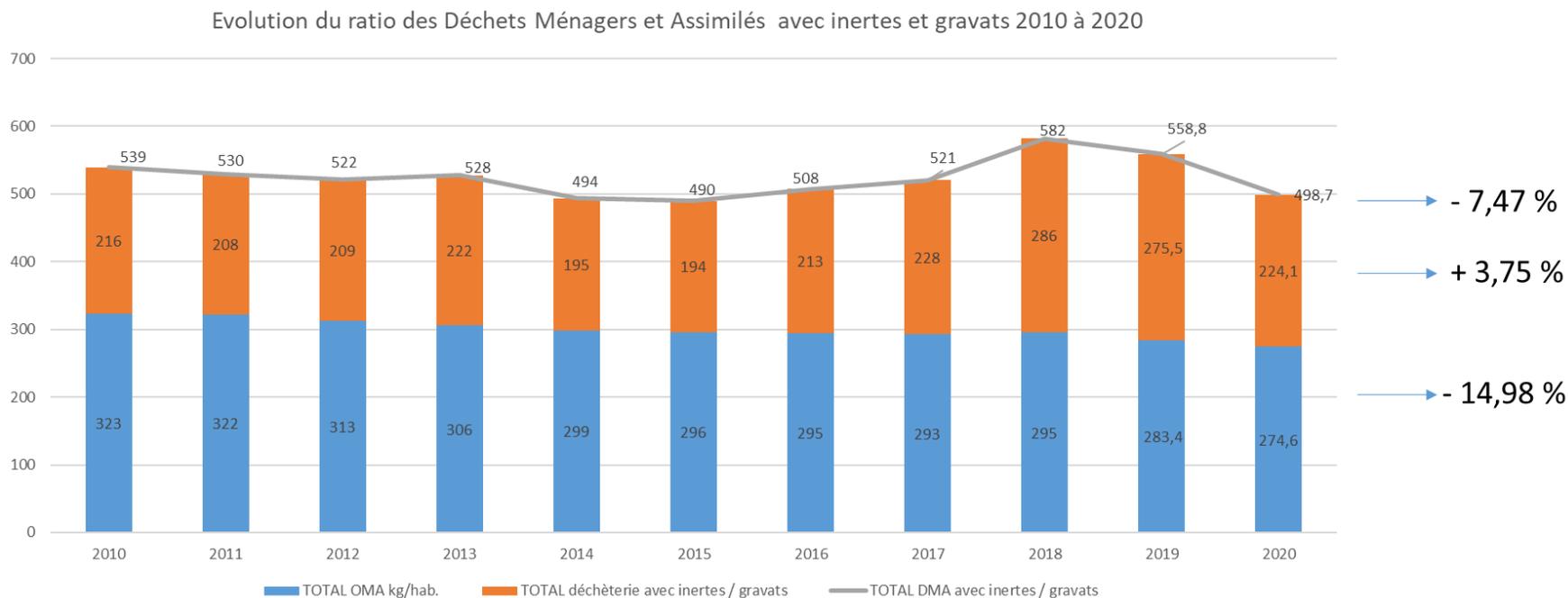


Figure 29 : Evolution du ratio des DMA avec inertes et gravats entre 2010 et 2020

La baisse continue des OMr sur la décennie 2010 – 2020 a permis, malgré une hausse de la collecte sélective, de réduire la production des OMA sur la même période. Parallèlement, les apports en déchèterie ont connu le même infléchissement sur la première moitié de la décennie avant de connaître une forte augmentation jusqu'à son maximum en 2018. La décision de limiter les apports de déchets verts au 1^{er} juillet 2019 a permis d'enrayer cette tendance qui a été accentuée en 2020 par la crise sanitaire et la fermeture temporaire des déchèteries.

2.4 De la prévention depuis 2006

2.4.1 Evolution des effectifs au sein du service prévention

Par l'évolution des effectifs alloués au service prévention, le syndicat témoigne de l'importance portée à la prévention des déchets. Toutefois, au regard de ses 166 591 habitants et des 175 communes présentes sur le territoire SYDED cet effectif constitue un minimum nécessaire pour répondre aux objectifs fixés dans les différents programmes portés par le service (TZDZG, PLPDMA, Oprévert). L'augmentation des effectifs dédiés à la prévention au SYDED comme dans les EPCI adhérents est un élément clé de la réussite du PLPDMA.

Années	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de personne au service prévention	1	1	1	1	1	1	2	3	3	3	3	3	4	4	4	4

Figure 30 : Evolution des effectifs au sein du service prévention et économie circulaire

2.4.2 Bilan du premier PLPDMA (2009 – 2015)

L'objectif de baisse du ratio à l'habitant des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) était de 7% en 2015 par rapport à l'année de référence (2009). L'objectif a été atteint dès 2013 (année 3) avec une baisse constatée de 8,39%. A l'issue de l'année 2015, la baisse était de -10,51 %, soit -35,07 kg/ha/an. Les ordures ménagères résiduelles sont en baisse relativement constante depuis 2009, la part des recyclables est relativement stable avec une légère tendance à la hausse.

Un objectif de baisse de 5% sur le ratio a été fixé pour les déchets verts. Cet objectif a été atteint avec -12,53%, soit -11,83 kg/hab par rapport à 2009.

2.4.3 Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (2018 – 2021)

Le SYDED a été labellisé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage en 2015 par le ministère et a signé une convention de financement avec l'ADEME pour un contrat d'objectifs déchets et économie circulaire, notifiée le 24 novembre 2017 afin de déployer un programme d'actions.

Ce programme a été construit dans une démarche d'économie circulaire autour des 7 piliers de l'économie circulaire. Riche de 41 actions, le programme porte finalement sur 4 années du fait de la crise sanitaire de 2020 / 2021. Il se décline sous 3 axes :

Axe 1 : Animation et mobilisation des acteurs : 4 actions

Axe 2 : Economie circulaire, réduction, tri des déchets et économie circulaire : 32 actions

Axe 3 : Connaissance et suivi des flux déchets, des coûts et des impacts environnementaux : 5 actions

Trois objectifs ont été contractualisés au travers du CODEC :

- Réduire de 5 % les DMA sans inertes en 2020 par rapport à 2016
 - Résultat : -3,01 %
- Réduire de 5 % le tonnage des déchets enfouis
 - Résultat : -9,01 %
- Engager 5 entreprises dans une démarche d'économie circulaire
 - Résultat : Accompagnement de 44 établissements publics, de deux restaurants à Bosmie l'aiguille et à Nieul.

Les actions phares du TZDZG (de 2018 à 2020) :

- Création d'une démarche d'accompagnement des collectivités et des établissements publics sur l'éco-exemplarité
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : 50 restaurants scolaires accompagnés et 8 425 élèves sensibilisés
- La promotion du compostage de proximité : 2 216 composteurs distribués. 170 points de compostage installés dans des établissements, dont 50 points de compostage installés en pied d'immeuble
- Création d'un dispositif d'aide à l'achat et/ou à la location de broyeurs
- Opération foyers témoins : 17 foyers accompagnés (soit 52 personnes). La moyenne d'OMr par personne et par an est passée de 74,83Kg/hab/an à 31,92 Kg / hab/an soit une baisse de 57 %.
- Accompagnement du festival « La route du Cirque » dans une démarche 0 déchet
Collecte de vaisselle durable issue du réemploi
- Création de zones de dons dans les déchèteries pour les palettes, caquettes et bois de chauffage

2.5 Les acteurs et relais potentiels

- Collectivités et organismes institutionnels :

- 175 communes
- Collectivités adhérentes : 11 (10 communautés de communes et 1 SICTOM)
- Conseil Départemental
- Parc Naturel Régional Périgord Limousin
- Pays
- ADEME
- DREAL
- DDT
- DDETSPP
- ARS
- ...

- Réseau professionnel :

- Chambres consulaires
- Artisans et commerçants
- Organisations professionnelles : syndicats, confédérations, associations de commerçants
- Industriels
- Entreprises d'insertion
- ...

- Tissu associatif :

- Associations de l'économie sociale et solidaire
- Associations de protection de l'environnement
- Associations de quartier
- Associations sportives, culturelle et de loisirs
- Association caritatives
- Epicerie sociales et solidaires
- Associations de consommateurs
- ...

- Milieu éducatif et enseignement :

- Ecoles primaires et maternelles
- Collèges
- Lycées
- Centres de formation
- Centres de loisirs
- ...

- Acteurs du logement

- Centre sociaux
- Bailleurs sociaux

- Autres :

- Professionnels du tourisme
- Gendarmerie
- Professionnels de la restauration

2.5.1 Focus sur les acteurs du Réemploi

ALÉAS (ASSOCIATION LIMOUSINE EMPLOIS ACTIVITÉS SERVICE)

24 rue Henri Giffard, ZI Nord à Limoges

C'est une association loi 1901 créée en 1981 afin de favoriser l'emploi des travailleurs en réinsertion. L'association a élaboré plusieurs projets notamment dans le réemploi et la réutilisation d'objets. Au total, ce sont 36 personnes qui travaillent en permanence, encadrant 75 personnes en réinsertion. En 2020, le partenariat avec le SYDED a permis de détourner près de 37 tonnes de déchets des déchèteries (Saint-Cyr, Saint-Junien, Châlus, Nexon et Saint-Martin le Vieux).

Dans cette association, il existe :

- **Un dépôt vente**

« La Troc » 176, avenue du mal de Lattre de Tassigny à Limoges et 7, Avenue Elisée Reclus à Saint-Junien.

L'équipe de « La Troc » est composée de 7 personnes à Limoges et de 5 personnes sur le site de Saint-Junien. On peut trouver des meubles, des objets anciens (bibelots, jouets, livres, tableaux), de l'électroménager, des articles de décoration, des bijoux fantaisie, du matériel de bricolage, des vêtements, des jeux vidéo. Tous les objets présents dans ce dépôt vente proviennent de particuliers.

- **Une friperie**

« Lysa » 29, rue des Tanneries à Limoges et 5, avenue Elisée Reclus à Saint-Junien

C'est une équipe de 13 personnes qui gère la friperie à Limoges et 7 personnes à Saint-Junien. Les objets déposés proviennent uniquement des dons des particuliers. Les objets déposés sont exclusivement des textiles.

- **Une ressourcerie**

« La Ressource Rit » :

345, rue François Perrin à Limoges

24, rue Henri Giffard ZI Nord à Limoges

5, Chemin des Gouttes à Saint-Junien

Ce sont 9 personnes à Limoges et 6 à Saint-Junien qui s'occupent de ce projet. Dans cette ressourcerie, on peut trouver divers objets comme des meubles, de la vaisselle, des livres, des bibelots mais aussi des vêtements, des jouets et de la puériculture.

RESPIR

Espace de la Seynie. Rue Georges Lagorce 87 500 Saint Yrieix la Perche

C'est une association loi 1901 qui gère une recyclerie à Saint-Yrieix qui propose :

- de la vente d'objets d'occasion (meubles, décoration, matériaux de construction, vaisselle, livres et vêtements)
- de la gestion des espaces extérieurs
- un service de collecte des encombrants chez les particuliers.

Toutes ces missions favorisent une réinsertion vers l'emploi.

En 2020, le partenariat avec le SYDED a permis de détourner 9,5 tonnes de déchets.

LE MONDE ALLANT VERS

2, avenue Foch 87 120 Eymoutiers

Cette association loi 1901 est une ressourcerie. Les objets peuvent être déposés soit directement à la boutique, soit dans la benne réemploi des déchèteries d'Eymoutiers et de Châteauneuf-la-Forêt.

L'association, en partenariat avec la communauté de communes Portes de Vassivière, a la possibilité de venir chercher les objets directement chez les particuliers dans la limite de 3m³.

13 tonnes d'objets sont récupérées annuellement par cette association.

MAXIMUM

1, Le Masgrimaud 87 160 Mailhac-sur-Benaize

Maximum est une association loi 1901 à but non lucratif favorisant la réinsertion des personnes dans l'emploi. Elle propose plusieurs services afin de favoriser le réemploi des objets jugés non utilisables :

- Collecte des encombrants chez les particuliers
- Débarras de maison
- Possibilité de faire un apport volontaire directement en magasin.

L'association est composée en deux structures : une entreprise d'insertion, qui engage 14 personnes, et un chantier d'insertion, qui engage 13 personnes.

L'association intervient dans les déchèteries de Bessines, Mailhac sur Benaize, Magnac-Laval et Nieul : en 2020, ils ont collecté 18 tonnes de déchets afin de favoriser le réemploi.

MATHUSALEM

13, rue Victor Hugo 87 400 Saint-Léonard-de-Noblat

Cette association propose des services de débarras de maisons, travaille en déchèteries et revalorise les objets anciens en les rénovant. L'association a mis en place un espace convivial afin de pouvoir sensibiliser les usagers au réemploi, elle organise des cafés concerts et des ateliers. Elle récupère également des objets provenant de la déchèterie de Saint-Léonard-de-Noblat où près de 5 tonnes ont été collectées en 2020.

EMMAÛS 87

78 rue Armand Barbès à Limoges et au Moulin de la Ribière à Saint-Priest Taurion

Cette association qui prône la solidarité a pour activité principale la collecte et la revente d'objets issus de réemploi. En 2020, ce sont 22 tonnes d'objets récupérés pour le réemploi collectées dans les déchèteries d'Ambazac et de Pierre Buffière.

LE RELAIS 23

Parc d'Activités de, La croisière à Saint-Maurice-la-Souterraine

C'est une association de collecte et de revalorisation du textile. Une grande partie du textile collecté part en réemploi, le reste sert à faire de l'isolant ou est valorisé énergétiquement.

LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

2, rue de Montlhéry à Limoges

8, rue Réaumur à Limoges

16, rue François Perrin à Solignac

La croix rouge s'occupe dans toute la France de la réinsertion des personnes-en situation de précarité.

Ils proposent également des formations aux premiers secours.

Dans le but d'aider des populations vulnérables, l'association à Limoges a mis en place une friperie et un côté bric à brac afin de limiter le gisement des flux de déchets.

LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

6, rue Fulton à Limoges

18, rue Adrien Pressemane à Limoges

27, allée Marcel Proust à Limoges

28, rue Henri Giffard à Limoges

24, avenue Garibaldi à Limoges

Créé en 1945, le Secours Populaire Français est une association de solidarité en faveur des victimes de la pauvreté, de la précarité et de l'exclusion sociale, reconnue d'Utilité Publique et agréée d'Éducation Populaire. Cette solidarité se fonde sur la collecte d'objets issus du réemploi à destination des plus précaires.

REMPART

9, rue Chanzy à Bellac

Rempart est une association de réinsertion qui, dans son travail, aide à l'aménagement des espaces verts ainsi que sur la collecte, le traitement et le recyclage du textile.

2.5.2 Applications et sites internet permettant la vente et le don d'objets. *(Liste non exhaustive)*

De nombreux sites internet permettant la revente ou l'échange d'objets sont apparus ces dernières années. Ils ont une place importante pour favoriser la durée de vie des objets en leur offrant plusieurs vies.

- Leboncoin
- Vinted
- Geev
- Market place (Facebook)
- Vestiaire Collective
- Shpok
- Ebay
- Letgo
- La Bourse aux Livres
- Recyclivre.com
- Je donne – je vends by Limoges Métropole
- Smartcycle.org
- Donnons.org

2.6 Actions territoriales connexes

Le PLPDMA doit s'intégrer dans le paysage existant des différents programmes initiés sur les territoires.

EPCI	Agenda 21	PCAET	PAT	Autres
CC Val de Vienne	Communes d'Aixe-sur-Vienne et de Saint-Priest-sous-Aixe	En cours de validation (fin 2021)	non	Élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
CC Briance Combade	non	2020	non	Élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
CC Portes de Vassivière	non	En cours de finalisation	non	Élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
CC ELAN	non	oui	non	Élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
CC porte Océane du Limousin	Validé en septembre 2018	Validé en novembre 2020	non	Élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
CC Haut Limousin en Marche	non	oui	Porté par le Pays du Haut-Limousin	Élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
CC Gartempe St Pardoux	non	En concertation, arrêté du 19 novembre 2019	Porté par le Pays du Haut-Limousin	Élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
CC Pays de Nexon Monts de Châlus	non	Finalisé - adoption 1 ^{er} trimestre 2021	Portage par le PNR Périgord-Limousin	TEPOS : en cours (2021 - 2023) Élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
CC de Noblat	non	non	En cours de réflexion au niveau du PETR Monts et Barrages	Élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
Cc Ouest Limousin	non	non	non	Élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)
SICTOM Sud Haute-Vienne	Pas la compétence	Pas la compétence	Pas la compétence	Élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Figure 31 : Actions territoriales connexes sur les établissements publics adhérents

2.7 Conclusion et impacts sur le programme de prévention des déchets

Afin de proposer une stratégie de territoire adaptée au territoire du SYDED, une analyse sous la forme d'une grille atouts-faiblesses-opportunités-menaces (AFOM) a été réalisée.

	Atouts	Faiblesses
Interne	<ul style="list-style-type: none"> - Service « Prévention » et « Animation Territoriale » intervenant sur tout le territoire - Service « Communication » / Essor de la communication numérique (site internet, réseaux sociaux) - Expérience sur la prévention des déchets. De nombreuses actions déjà engagées - Engagement du SYDED dans une démarche d'économie circulaire - Gestion des déchèteries (maillage territoriale, évolution de leurs rôles) - Territoire rural avec une prépondérance d'habitats individuels avec jardin - Implication des élus (1 élue référente prévention au SYDED) - Des programmes relais sur le territoire (PCAET, PAT, Agenda 21) - Bonne connaissance des flux déchets - Des acteurs du territoire investis (partenariats de suivi des points de compostage partagés) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de mesures incitatives vis-à-vis des EPCI - Caractérisation des déchets anciennes (2016) - Des moyens financiers limités - Une forte production de déchets verts - Peu d'actions en lien avec les entreprises - Sensibilisation difficile auprès des visiteurs estivaux - Potentiel de réduction plus faible que la moyenne nationale
	Opportunités	Menaces
Externe	<ul style="list-style-type: none"> - Prise de conscience sociétale sur les enjeux liés aux déchets - Dynamique en interne au sein d'EPCI en faveur de la prévention (Ambassadeurs relais sur les actions de prévention) - Possibilité de relayer la communication via le réseau des communicants - L'évolution de la réglementation (tri à la source des biodéchets, lutte contre le gaspillage alimentaire...) - Un réseau de ressourceries important - Les appels à projets de l'ADEME et de la Région Nouvelle-Aquitaine - Essor de la TI / RI et de la redevance spéciale - Hausse des coûts de traitement (TGAP, Prestataires, Contribution SYDED) 	<ul style="list-style-type: none"> - Population vieillissante, moins encline aux changements - Habitat éparse avec de faible densité de population, difficulté de sensibilisation à grande échelle - Peu de moyens financiers à déployer sur la prévention par les EPCI - Peu de moyens humains à déployer sur la prévention par les EPCI - Taille du territoire (déplacements longs) - Baisse de recettes avec la chute du cours des matériaux récupérés

Figure 32 : Grille d'analyse Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces (AFOM)

L'analyse des données socio-économiques du territoire permet d'exposer les faits suivants :

- Une densité de population faible, caractéristique d'un territoire rural masquant cependant de fortes disparités avec une densité plus faible sur les pourtours du département (éloignement de Limoges Métropole).
- La composition des foyers est hétérogène avec 1/3 de personnes seules, 1/3 de couples sans enfants et un dernier tiers de couples avec enfants.
- Une population qui décline lentement depuis 2012 avec une part importante (presque un tiers) de personnes de plus de 65 ans.
- Une part importante d'emplois peu qualifiés reflétant un niveau d'études moyen plutôt faible (plus de la moitié de la population n'a pas de diplôme ou est de niveau brevet).
- Une part des emplois agricoles faible (3%) mais qui est pourtant le double du niveau national. Cette donnée caractérise la place de l'agriculture et détermine une forte occupation des sols par les exploitations agricoles.
- Une très forte majorité d'habitations individuelles (90% de maisons).

La population vieillissante du territoire peut être un frein aux changements d'habitudes qui par nature sont ancrées depuis de nombreuses années. La faible densité du territoire est également un élément complexe qui induit une communication de terrain difficile et impliquant des contraintes d'accessibilité. Le caractère rural et agricole du territoire peut être un avantage pour promouvoir une gestion locale des biodéchets par les habitants ou via la filière agricole.

Avec une majorité d'emplois peu qualifiés, la population se caractérise par un revenu moyen plus faible. Ce critère peut être déterminant, rendant plus sensible la fiscalité autour des déchets. Elle peut à l'inverse être un argument de poids pour inciter sur la nécessité de changer ses comportements pour maîtriser les coûts inhérents à la gestion des déchets.

Les analyses sur la production des déchets impliquent un engagement fort sur la thématique des biodéchets, aussi bien ceux encore présents dans les OMr que ceux déposés en déchèterie. L'obligation du tri à la source des biodéchets d'ici le 31 décembre 2023 renforce la nécessité de développer des solutions innovantes de gestion de proximité dans le cadre du PLPDMA.

3 Objectifs du programme

3.1 Des objectifs à définir selon ceux des programmes d'échelons territoriaux supérieurs

Un programme local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés coordonne un certain nombre d'actions, visant à réduire la quantité et la nocivité des déchets collectés par le service public, y compris en déchèterie.

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) = [Ordures ménagères résiduelles (OMR)] + [emballages (dont verre) + papiers] + [apports en déchèterie]

Selon la réglementation, ce PLPDMA doit être compatible avec les plans et programmes d'échelons territoriaux supérieurs :

- le Programme National de Prévention des Déchets : -15 % de DMA en 2030 par rapport à 2010.
- le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets s'inscrit dans les objectifs du programme national en visant un objectif de diminution du ratio des DMA de 12 % entre 2010 et 2025, puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre - 14 % en 2031.

Les territoires se doivent de concourir à ces objectifs mais ont la liberté de les adapter en fonction de leurs problématiques.

Les objectifs à définir dans le cadre du PLPDMA seront en adéquation avec ces objectifs.

Ainsi, pour le SYDED différents scénarios chiffrés ont été envisagés.

3.2 D'un scénario tendanciel inopérant à un scénario avec des actions de prévention renforcées dans le cadre du PLPDMA

3.2.1 Scénario tendanciel

Le scénario tendanciel se base sur les évolutions moyennes observées lors de la décennie 2010 – 2020.

Selon ce scénario, les DMA connaîtraient une augmentation de 7,34 % à l'horizon 2030 avec une baisse des OMA annihilée par une très forte augmentation des apports en déchèterie.

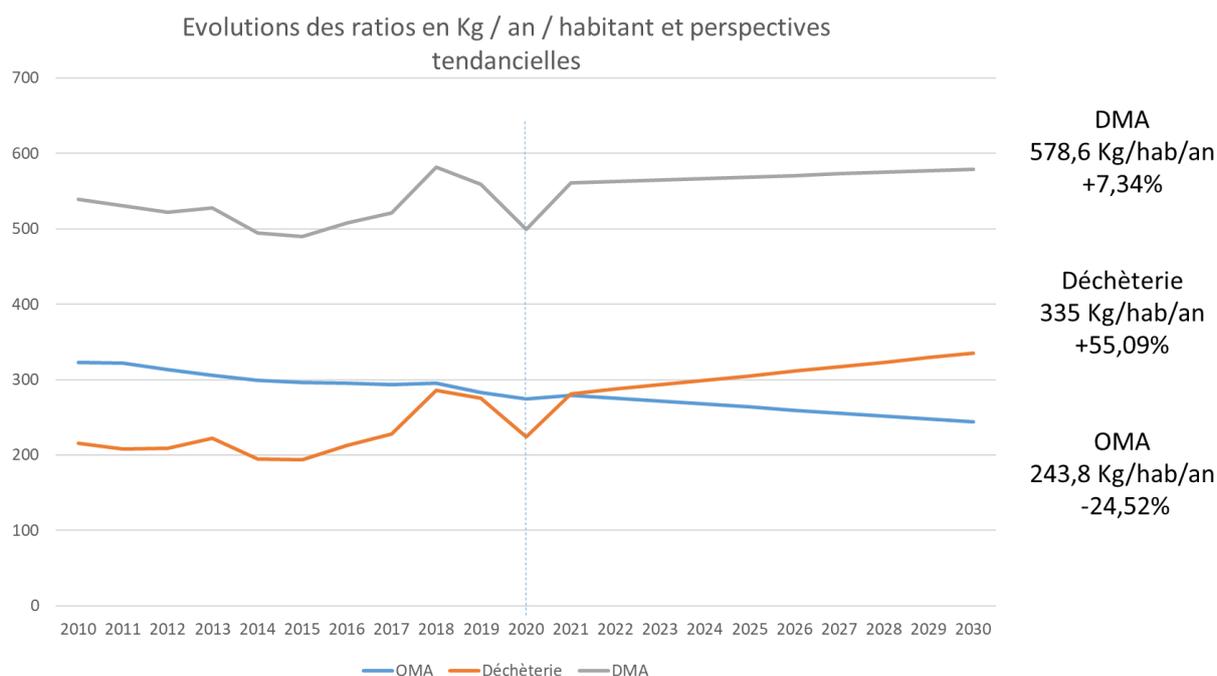


Figure 33 : Evolution des ratios d'ici 2030 en fonction de l'évolution sur la décennie 2010 - 2020

Ce scénario n'est pas satisfaisant, car il ne permet pas d'atteindre les objectifs.

3.2.2 Scénario avec des actions de prévention renforcées dans le cadre du PLPDMA

Ce scénario se base sur les objectifs à atteindre selon le PNPD et le PRGPD. Ces objectifs ont été lissés annuellement pour définir le ratio de DMA à atteindre d'ici 2027, année de fin du PLPDMA.

En raison des données de l'année 2020 marquées par la crise sanitaire, les objectifs à atteindre sont exprimés par rapport à l'année de référence de 2010 ainsi que par rapport à l'année de 2019 qui représente davantage la réalité du moment.

En effet, pour atteindre les objectifs, il faut réduire les DMA de :

-
- **-12,7% par rapport à 2010**
et /ou
 - **-18% par rapport à 2019**
-

Objectifs avec le PLPDMA

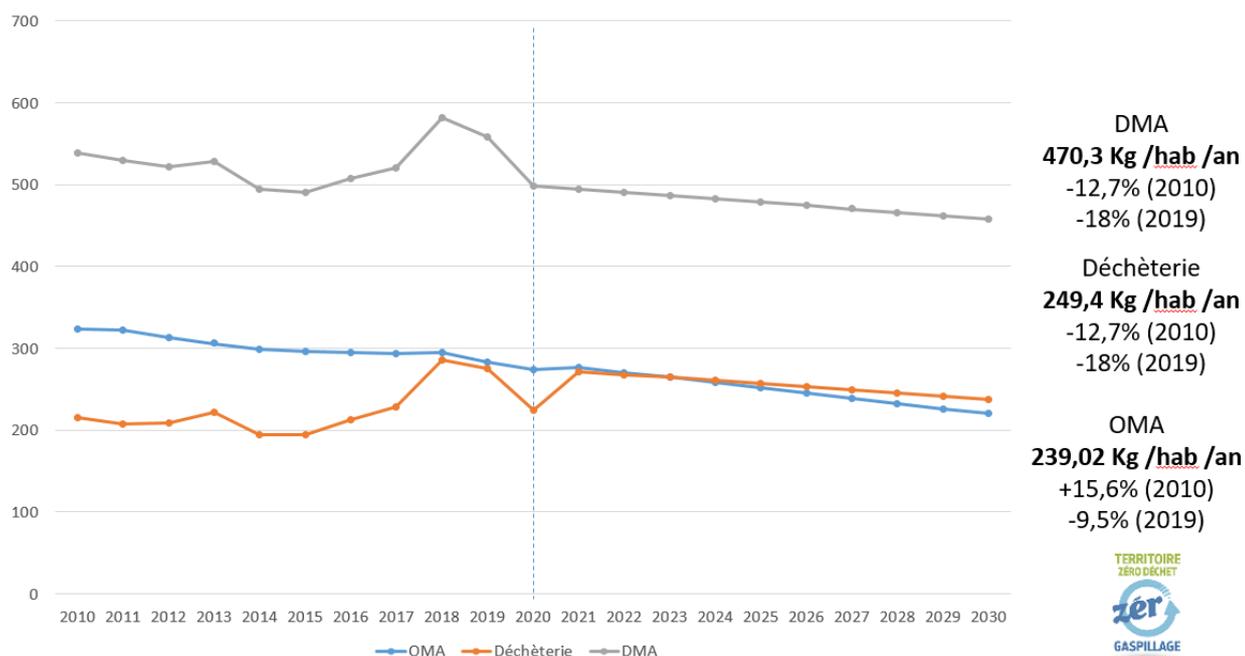


Figure 34 : Objectifs à atteindre à l'horizon 2030 sur la baisse des DMA dans le cadre du PLPDMA

Les baisses proposées pour les apports en déchèterie et sur les OMA sont à titre d'exemple. C'est bien la combinaison de ces deux flux qui doivent tendre à l'objectif général de baisse des DMA.

Ainsi, l'objectif de réduire les DMA de 18 % par rapport à 2019 est donc très ambitieux. La projection de baisse des apports en déchèterie et des OMA tend à trouver un équilibre pour que les objectifs de diminution de l'un ne viennent pas impacter de manière rédhibitoire les objectifs de l'autre.

En effet, il est nécessaire de répartir la baisse de ces deux flux dans le but d'atteindre les objectifs.

3.3 Conclusions sur les objectifs du PLPDMA

Selon les objectifs présentés, les quantités de déchets risquent de continuer à augmenter s'il n'y a aucun renforcement des actions actuelles. Le déploiement d'une tarification incitative sur les territoires sera également une composante majeure pour atteindre ces objectifs.

Le ratio de DMA / habitant / an sur le territoire du SYDED (558 Kg/hab/an en 2019) est sensiblement inférieur à la moyenne régionale (648 Kg/hab/an) et à la moyenne nationale (580 Kg/hab/an). Il est de fait plus difficile d'atteindre les objectifs quand ce ratio est plus faible.

Ce ratio plus faible s'explique par les caractéristiques rurales du territoire et par une population vieillissante moins encline à une consommation excessive. Il s'explique également par les nombreuses actions de prévention initiées depuis 2006 par le SYDED ; notamment le

déploiement du compostage domestique et collectif ou encore la promotion du stop-pub, qui ont déjà pu porter leurs fruits sur la production des déchets ménagers.

Si ces objectifs sont particulièrement élevés, ils doivent servir de moteur et animer une ambition commune de réussite.

Les 15 actions retenues dans le PLPDMA ont été conçues pour atteindre ces objectifs en ciblant les flux majeurs tels que les biodéchets, les déchets du BTP, les encombrants et en favorisant l'éco-consommation, le réemploi et la sensibilisation à la prévention des déchets.

4 Actions du PLPDMA

Les 15 actions présentées ci-dessous s'articulent autour de 9 axes. Elles se déclinent de la manière suivante :

- Axe 1 : Etre exemplaire
 - Action 1 : Poursuivre et intensifier le développement de l'éco-exemplarité

- Axe 2 : Sensibiliser
 - Action 2 : Poursuivre et amplifier les animations scolaires
 - Action 3 : Développer la communication numérique
 - Action 4 : Améliorer la sensibilisation du grand public

- Axe 3 : Utiliser les instruments économiques (TI, RI, RS...)
 - Action 5 : Accompagner le déploiement de la tarification incitative
 - Action 6 : Déployer la redevance spéciale
 - Action 7 : Mener une réflexion sur l'évolution des modalités des contributions des adhérents

- Axe 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire
 - Action 8 : Poursuivre et amplifier l'accompagnement de la restauration collective en milieu scolaire

- Axe 5 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
 - Action 9 : Intensifier le compostage individuel
 - Action 10 : Développer le compostage collectif
 - Action 11 : Accompagner la réduction des déchets verts engagée et assurer la promotion du jardinage au naturel

- Axe 6 : Augmenter la durée de vie des produits
 - Action 12 : Accompagner et amplifier la promotion du Réemploi et de la réutilisation

- Axe 7 : Favoriser la consommation responsable
 - Action 13 : Promouvoir l'éco-exemplarité du grand public

- Axe 8 : Réduire les déchets des entreprises
 - Action 14 : Accompagner et conseiller les professionnels dans une démarche d'éco-exemplarité

- Axe 9 : Réduire les déchets du BTP
 - Action 15 : Favoriser le réemploi et la réutilisation des matériaux du secteur du BTP

4.1 Etre exemplaire

AXE 1 Etre exemplaire		Action n°1 Poursuivre et intensifier le développement de l'éco-exemplarité					
Objectif(s) - Mettre en place l'éco-exemplarité dans le fonctionnement des services du SYDED. - Accompagner les collectivités et les établissements publics sur des pratiques éco-exemplaires				Eléments du diagnostic / constat Le SYDED accompagne depuis plusieurs années les collectivités et les établissements dans cette démarche. La nouvelle formule initiée en 2021 rencontre un fort succès.			
Description de l'action - Accompagner les collectivités et les établissements sur les thématiques suivantes (après réalisation d'un diagnostic) : la gestion autonome des déchets verts, le tri dans les cimetières, la lutte contre le gaspillage alimentaire, le compostage (en établissement et sur le domaine public), le tri du papier, les éco-événements. - Au sein du SYDED, mise en place des gestes de prévention (limitation des impressions, tri, vaisselle durable, compostage...) + création de sites « vitrines » (haie sèche, mobilier en palettes, culture en lasagne...)							
Déchets évités Papiers, biodéchets, déchets dangereux, plastiques...		Public visé Agents du SYDED, établissements publics, collectivités			Partenaires EPCI adhérents au SYDED, communes, écoles, établissements publics, administrations		
Indicateurs de suivi Nombre d'accompagnements réalisés chaque année auprès des collectivités et des établissements				0 = actions nouvelles ; 1 = actions à développer ; 2 actions à intensifier ; 3 actions existantes récurrentes Niveau SYDED : 3			
Planification	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

4.2 Sensibiliser

AXE 2 Sensibiliser		Action n°2 Poursuivre et amplifier les animations scolaires					
Objectif(s) - Sensibiliser les enfants de la maternelle au lycée <ul style="list-style-type: none"> - Former les écocitoyens de demain - Faire émerger une prise de conscience sur la prévention des déchets 				Éléments du diagnostic / constat Les animations auprès des scolaires sont réalisées depuis de nombreuses années par le SYDED. 3 éco-animateurs sectorisés pour répondre aux nombreuses demandes. Ouverture des animations aux maternelles depuis 1 an.			
Description de l'action - Les animations dans les classes sont un des moyens privilégiés pour sensibiliser le jeune public. Le SYDED propose chaque année aux enseignants un programme d'animation adapté à tous les âges. Les sensibilisations sur la lutte contre le gaspillage alimentaire sont réalisées dans le cadre de l'accompagnement sur l'éco-exemplarité. Celles en lien avec les collèges et les lycées émanent d'un partenariat avec le Département et la Région. Des opérations ponctuelles, telles que des concours sur la collecte de textile, de jouets (...) peuvent également être réalisées.							
Déchets évités Déchets ménagers et assimilés		Public visé Scolaires			Partenaires Inspection académique, Département, Région, communes, établissements scolaires, ambassadeurs du tri des EPCI		
Indicateurs de suivi Nombre d'animations réalisées				0 = actions nouvelles ; 1 = actions à développer ; 2 actions à intensifier ; 3 actions existantes récurrentes Niveau SYDED : 3			
Planification	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

AXE 2 Sensibiliser		Action n°3 Développer la communication numérique					
Objectif(s) <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser largement des informations sur la prévention des déchets. - Diversifier les outils de communication - Créer des formats pédagogiques adaptés à tous 					Éléments du diagnostic / constat Suite à l'arrêt du journal « Tous éco-citoyens » il est nécessaire d'adapter la communication à l'ère du numérique.		
Description de l'action <ul style="list-style-type: none"> - Faire vivre le nouveau site internet du SYDED - Mettre du contenu sur les différents réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram, chaîne Youtube) - Réaliser de nouveaux supports : fiches pratiques, tutoriels vidéo - Consolider le réseau des communicants pour une plus grande fluidité de l'information 							
Déchets évités Déchets ménagers et assimilés		Public visé Grand public			Partenaires EPCI adhérents, ADEME, associations, ressourceries, communes, chambres consulaires		
Indicateurs de suivi <ul style="list-style-type: none"> - Nombres d'abonnés - Nombres de publications 					0 = actions nouvelles ; 1 = actions à développer ; 2 actions à intensifier ; 3 actions existantes récurrentes Niveau SYDED : 2		
Planification	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

AXE 2 Sensibiliser		Action n°4 Améliorer la sensibilisation du grand public					
Objectif(s) <ul style="list-style-type: none"> - Eveiller les consciences et permettre aux consommateurs de mieux comprendre le concept de prévention. - Aller à la rencontre du public pour ne pas sensibiliser que les personnes sensibles aux questions environnementales. 				Éléments du diagnostic / constat Face à une plus grande prise de conscience des enjeux environnementaux, il est nécessaire d'aller à la rencontre du public pour sensibiliser, convaincre et proposer des solutions.			
Description de l'action <ul style="list-style-type: none"> - La communication auprès du grand public est prioritaire dans le cadre du PLPDMA. Elle doit permettre d'engager le plus grand nombre pour obtenir des résultats concrets. Elle peut prendre différentes formes : - * Stands de sensibilisation * Affichages * Spots vidéo * articles de presse * spots audio * Jeux concours * Opérations témoin * Visites d'infrastructures * Réseaux sociaux (...) - Définir des critères de prévention pour l'accompagnement des éco-événements / labellisation éco-événement 							
Déchets évités Déchets ménagers et assimilés		Public visé Grand public			Partenaires EPCI adhérents, associations, collectivités, presse (écrite, radiophonique et télévisuelle), ressourceries, communes		
Indicateurs de suivi <ul style="list-style-type: none"> - Nombres de stands - Nombres de relais presse 				0 = actions nouvelles ; 1 = actions à développer ; 2 actions à intensifier ; 3 actions existantes récurrentes Niveau SYDED : 2			
Planification	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

4.3 Utiliser les instruments économiques (Ti, Ri, RS)

AXE 3 Utiliser les instruments économiques (TI, RI, RS...)		Action n°5 Accompagner le déploiement de la tarification incitative					
Objectif(s) - Réduire la production des OMR				Eléments du diagnostic / constat Le ratio par habitant d'OMR sur les deux premières collectivités ayant mis en place un système de tarification incitative est nettement inférieur aux autres. Phase de transition avec de nouveaux EPCI en cours de passage à la TI.			
Description de l'action <ul style="list-style-type: none"> - Le passage à une tarification incitative nécessite de mener une étude préalable prenant en compte : l'évaluation des besoins en matériel / le choix du système de tarification / l'élaboration de modalité de facturation / la diffusion des résultats de l'étude auprès du grand public. - Le SYDED accompagnera les collectivités en proposant des moyens opérationnels pour proposer des alternatives aux usagers qui voudront réduire leurs déchets - Participation du SYDED à des réunions publiques d'informations 							
Déchets évités Déchets ménagers et assimilés		Public visé Grand public, Elus			Partenaires EPCI adhérents		
Indicateurs de suivi <ul style="list-style-type: none"> - Nombres d'habitants couverts par une Ti - Taux de réduction des OMA sur les territoires en Ti 				0 = actions nouvelles ; 1 = actions à développer ; 2 actions à intensifier ; 3 actions existantes récurrentes Niveau SYDED : 1			
Planification	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

AXE 3 Utiliser les instruments économiques (TI, RI, RS...)		Action n°6 Déployer la redevance spéciale					
Objectif(s) - Contribuer à réduire les déchets des professionnels collectés par le service public					Éléments du diagnostic / constat Difficulté d’agir sur ce public. Il est important d’engager des dynamiques sectorielles pour une prise de conscience du milieu professionnel.		
Description de l’action - Un professionnel a l’obligation de gérer ses déchets jusqu’à leur élimination. Dans le cas où le service public prend en charge cette élimination, il doit payer à hauteur du service déployé, à travers une redevance spéciale. Les EPCI n’ayant pas de tarification incitative doivent se saisir de ce levier qu’est la redevance spéciale pour inciter les professionnels à réduire et à trier leurs déchets.							
Déchets évités Déchets ménagers et assimilés		Public visé Collectivités à compétence collecte et professionnels			Partenaires EPCI adhérents à compétence collecte, chambres consulaires		
Indicateurs de suivi - Nombre de collectivités en redevance spéciale (ou ayant une Ti effective)					0 = actions nouvelles ; 1 = actions à développer ; 2 actions à intensifier ; 3 actions existantes récurrentes Niveau SYDED : 1		
Planification	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

AXE 3 Utiliser les instruments économiques (TI, RI, RS...)		Action n°7 Mener une réflexion sur l'évolution des modalités des contributions des adhérents du SYDED					
Objectif(s) - Définir une contribution des adhérents plus juste, en fonction des actions entreprises par la collectivité en matière de réduction des déchets.					Éléments du diagnostic / constat L'actuelle péréquation de la contribution ne prend pas en compte les actions et / ou politiques engagées par les EPCI en matière de réduction des déchets. Face à la mutation actuelle de la fiscalité, il est nécessaire de s'interroger sur la péréquation de la contribution.		
Description de l'action - Etudier différents scénarii d'évolutions des contributions des adhérents - Elaborer les critères permettant de décliner une tarification incitative de second rang.							
Déchets évités Déchets ménagers et assimilés		Public visé Elus			Partenaires EPCI adhérents		
Indicateurs de suivi - Nombre de réunion abordant l'évolution des modalités de contributions des adhérents					0 = actions nouvelles ; 1 = actions à développer ; 2 actions à intensifier ; 3 actions existantes récurrentes Niveau SYDED : 1		
Planification	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

4.4 Lutter contre le gaspillage alimentaire

AXE 4 Lutter contre le gaspillage alimentaire		Action n°8 Poursuivre et amplifier l'accompagnement de la restauration collective en milieu scolaire					
Objectif(s) - Réduire la production du gaspillage alimentaire				Éléments du diagnostic / constat Les biodéchets issus du gaspillage alimentaire représentent une part importante des OMR. Ce gaspillage est particulièrement présent dans la restauration collective. Réduire de moitié le gaspillage alimentaire d'ici 2025.			
Description de l'action - Le SYDED accompagne depuis de nombreuses années (2013) la restauration collective en milieu scolaire. Cette action se poursuit dans le cadre de l'éco-exemplarité proposé aux communes. Un partenariat avec le Département et la Région est en cours pour accompagner l'ensemble des collèges et des Lycées. - L'accompagnement d'un restaurant scolaire comprend : * Un diagnostic quantitatif * Un diagnostic des pratiques * Des préconisations de pistes d'amélioration * une sensibilisation de l'ensemble des élèves.							
Déchets évités Déchets alimentaires (de préparation et de table)		Public visé Personnel de la restauration scolaire, élèves			Partenaires Département, Région, Communes, CREPAQ, PAT		
Indicateurs de suivi - Nombre d'établissements accompagnés				0 = actions nouvelles ; 1 = actions à développer ; 2 actions à intensifier ; 3 actions existantes récurrentes Niveau SYDED : 3			
Planification	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

4.5 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets

AXE 5 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets		Action n°9 Intensifier le compostage individuel					
Objectif(s) <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la quantité de biodéchets dans les OMR. - Développer la pratique du compostage domestique 				Éléments du diagnostic / constat Les biodéchets représentent plus d'un tiers du volume de nos poubelles. L'obligation du tri à la source des biodéchets au 1 ^{er} janvier 2024 nécessite une montée en puissance de la pratique du compostage.			
Description de l'action Le SYDED propose des composteurs à prix aidés (50 %) depuis 2006. Cette action inscrite dans le premier PLPDMA (2010 – 2016) a été reconduite dans le TZDZG <ul style="list-style-type: none"> - Proposer différents modèles de composteurs à prix aidés. - Proposer des formations territorialisées à la pratique du compostage. - Proposer un accompagnement spécifique aux collectivités passant en tarification incitative (co-achat / gratuité) - Développer des partenariats avec les EPCI pour une distribution de proximité 							
Déchets évités Biodéchets (déchets alimentaires + déchets verts)		Public visé Grand public			Partenaires EPCI adhérents		
Indicateurs de suivi <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de composteurs individuels vendus - % des foyers équipés d'un composteur SYDED - Nombre de formations réalisées 				0 = actions nouvelles ; 1 = actions à développer ; 2 actions à intensifier ; 3 actions existantes récurrentes Niveau SYDED : 2			
Planification	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

AXE 5 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets		Action n°10 Développer le compostage collectif					
Objectif(s) <ul style="list-style-type: none"> - Réduire la quantité de biodéchets dans les OMR. - Développer la pratique du compostage collectif 				Eléments du diagnostic / constat Les biodéchets représentent plus d'un tiers du volume de nos poubelles. L'obligation du tri à la source des biodéchets au 1 ^{er} janvier 2024 nécessite une montée en puissance de la pratique du compostage.			
Description de l'action Le SYDED développe le compostage collectif en travaillant avec les bailleurs sociaux pour fournir une solution de compostage en habitat vertical. Dans le cadre de la démarche d'éco-exemplarité, des points de compostage publics peuvent être installés. <ul style="list-style-type: none"> - Définir les zones d'implantation - Assurer l'apport en matière sèche - Former les usagers à la pratique du compostage - Former le personnel communal et associatif en charge du suivi des points de compostage 							
Déchets évités Biodéchets (déchets alimentaires + déchets verts)		Public visé Grand public			Partenaires EPCI adhérents, communes, bailleurs sociaux, associations, établissements et services d'aide par le travail		
Indicateurs de suivi <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites équipés - Nombre de foyers participants 				0 = actions nouvelles ; 1 = actions à développer ; 2 actions à intensifier ; 3 actions existantes récurrentes Niveau SYDED : 2			
Planification	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

AXE 5 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets		Action n°11 Accompagner la réduction des déchets verts engagées et assurer la promotion du jardinage au naturel					
Objectif(s) <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser une gestion in situ des déchets verts pour un retour au sol - Réduire les apports de déchets verts en déchèterie 				Éléments du diagnostic / constat Les apports de déchets verts en déchèterie ont fortement augmenté pour atteindre plus de 111 Kg par hab / an en 2018. Suite à la décision de limiter le nombre de passages et le volume de ces apports, il est nécessaire d’informer sur les pratiques alternatives.			
Description de l’action Pour limiter les coûts de gestion des déchets verts en déchèterie, il est nécessaire de faire prendre conscience que ce que nous considérons à tort comme des déchets, se révèle en fait être un « or vert » dont nous pouvons tirer de nombreux bénéfices. <ul style="list-style-type: none"> - Animations de stands - Création de supports de communication variés - Diffusion d’informations au sein des déchèteries - Favoriser les pratiques vertueuses au niveau des collectivités (éco-exemplarité) - Maintenir la limitation des apports de déchets verts en déchèterie (20 passage dans la limite de 10 m3) 							
Déchets évités Déchets verts, produits dangereux		Public visé Grand public, communes, EPCI			Partenaires EPCI adhérents, communes, bailleurs sociaux, associations, établissement et service d’aide par le travail		
Indicateurs de suivi <ul style="list-style-type: none"> - Evolution de la quantité de déchets verts déposés en déchèterie 				0 = actions nouvelles ; 1 = actions à développer ; 2 actions à intensifier ; 3 actions existantes récurrentes Niveau SYDED : 2			
Planification	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

4.6 Augmenter la durée de vie des produits

AXE 6 Augmenter la durée de vie des produits		Action n°12 Accompagner et amplifier la promotion du Réemploi et de la réutilisation					
Objectif(s) <ul style="list-style-type: none"> - Faire évoluer le concept des déchèteries - Encourager et valoriser les initiatives de réemploi et réduire les apports d'encombrants en déchèterie - Informer le grand public pour favoriser le réflexe du Réemploi au moment de se séparer d'un objet et au moment de l'acquisition 				Éléments du diagnostic / constat Les encombrants représentent le deuxième flux le plus important en déchèterie avec plus de 65 Kg / hab / an. Il existe un bon maillage du territoire par des ressourceries.			
Description de l'action Depuis plusieurs années, le SYDED développe des espaces dédiés au réemploi dans les déchèteries. Des zones de dons pour les cagettes, les palettes et le bois de chauffage ont également été installées ces dernières années. Ce nouveau programme de prévention sera l'occasion d'intensifier ces actions. <ul style="list-style-type: none"> - Créer des partenariats avec des associations pour favoriser la récupération de matériaux / objets - Développer les zones de réemploi et de don sur les déchèteries existantes - Mettre en avant le réemploi sur les futurs équipements - Promouvoir le réseau Répar'acteur - Accompagner les ressourceries (communication, événements...) 							
Déchets évités Mobilier, textile, électroménager, bois, ferraille, gravats		Public visé Grand public			Partenaires Associations de l'économie sociale et solidaire, communes, EPCI		
Indicateurs de suivi <ul style="list-style-type: none"> - Tonnage collecté en Réemploi - Nombre de partenariats avec des associations 				0 = actions nouvelles ; 1 = actions à développer ; 2 actions à intensifier ; 3 actions existantes récurrentes Niveau SYDED : 2			
Planification	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

4.7 Favoriser la consommation responsable

AXE 7 Favoriser la consommation responsable		Action n°13 Promouvoir l'éco-responsabilité du grand public					
Objectif(s) - Sensibiliser les citoyens à une consommation plus responsable et mobiliser de nouveaux relais pour diffuser les messages de changement de comportement vers les consommateurs				Éléments du diagnostic / constat Des actions ont été réalisées dans le cadre du TZDZG avec des associations du territoire. Trop sporadiques, il faut développer ces partenariats.			
Description de l'action Poursuivre les actions menées pour promouvoir l'éco-responsabilité pour faire prendre conscience de l'importance de chaque geste à la maison mais aussi hors du domicile. <ul style="list-style-type: none"> - Inciter la population à ne plus utiliser d'objets jetables - Promouvoir l'achat en vrac - Créer des partenariats avec des associations pour organiser des ateliers (réparation, faire soi-même...) - Accompagner les événements éco-responsables 							
Déchets évités Déchets ménagers et assimilés		Public visé Grand public			Partenaires EPCI, communes, associations		
Indicateurs de suivi <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ateliers / réunions - Nombre d'événements éco-responsables 				0 = actions nouvelles ; 1 = actions à développer ; 2 actions à intensifier ; 3 actions existantes récurrentes Niveau SYDED : 2			
Planification	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

4.8 Réduire les déchets des entreprises

AXE 8 Réduire les déchets des entreprises		Action n°14 Accompagner et conseiller les professionnels dans une démarche d'éco-exemplarité					
Objectif(s) - Réduire les déchets des professionnels				Éléments du diagnostic / constat Il est difficile de travailler avec les entreprises. Une approche par typologie de déchets (surtout les biodéchets) a permis ces dernières années de travailler avec quelques restaurateurs et certains campings.			
Description de l'action Suite aux objectifs du TZDZG, avec l'accompagnement de 5 entreprises, ce programme est l'opportunité pour élargir l'accompagnement sur l'éco-exemplarité en l'ouvrant aux professionnels. <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic - Proposer des pistes d'actions - Former le personnel aux gestes de prévention 							
Déchets évités Déchets Ménagers et assimilés		Public visé Entreprises			Partenaires Chambres consulaires, EPCI, associations		
Indicateurs de suivi - Nombre d'entreprises accompagnées				0 = actions nouvelles ; 1 = actions à développer ; 2 actions à intensifier ; 3 actions existantes récurrentes Niveau SYDED : 0			
Planification	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

4.9 Réduire les déchets du BTP

AXE 9 Réduire les déchets du BTP		Action n°15 Favoriser le réemploi et la revalorisation des matériaux du secteur du BTP					
Objectif(s) - Augmenter les tonnages de déchets inertes réemployés				Éléments du diagnostic / constat Les apports de déchets inertes en déchèterie ont progressé de plus de 26 % entre 2010 et 2019.			
Description de l'action <ul style="list-style-type: none"> - Informer et orienter les professionnels du BTP vers des sites de revalorisation (exemple : recycl&mat) - Réaliser une campagne de communication ciblée auprès des professionnels du BTP 							
Déchets évités Gravats		Public visé Professionnels du BTP			Partenaires Chambres consulaires, Syndicats professionnels, Professionnels du BTP		
Indicateurs de suivi Evolution des tonnages des déchets inertes apportés en déchèterie				0 = actions nouvelles ; 1 = actions à développer ; 2 actions à intensifier ; 3 actions existantes récurrentes Niveau SYDED : 0			
Planification	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027

5 Les modalités de suivi et d'évaluation du programme

5.1 Pilotage

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est adopté pour une durée de 6 ans. La dernière année est toutefois réservée à l'évaluation du programme et l'élaboration d'un nouveau programme d'actions.

Pendant la durée du programme, celui-ci sera piloté par l'élue référente en charge de la prévention des déchets du SYDED et animé par l'équipe du service Prévention et économie circulaire.

Un bilan présentant l'état d'avancement et l'impact des mesures mises en œuvre sur l'évolution des quantités de déchets produits sera réalisé et présenté tous les ans dans le cadre de la commission consultative d'élaboration et de suivi. Ce bilan sera l'occasion d'apporter des ajustements en fonction des résultats obtenus.

5.2 Evaluation du PLPDMA

Le suivi du programme sera réalisé à travers un tableau de bord des indicateurs de mise en œuvre et des indicateurs relatifs aux quantités de Déchets Ménagers et Assimilés produits.

- Ratio DMA
- Indicateurs généraux par action.

L'évaluation du PLPDMA sera communiquée chaque année au public à travers la publication du bilan annuel d'activités du SYDED.

5.3 Planning du PLPDMA 2022-2027 : les grandes lignes

Axe 1 Etre exemplaire				
<i>Action</i>		<i>Niveau SYDED</i>	<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Impact Financier</i>
1	Poursuivre et intensifier le développement de l'éco-exemplarité	3	2022 et suivantes	Acquisition de broyeurs professionnels, bacs de pré-collecte pour le tri du papier. Economie : réduction des déchets produits
Axe 2 Sensibiliser				
<i>Action</i>		<i>Niveau SYDED</i>	<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Impact financier</i>
2	Poursuivre et amplifier les animations scolaires	3	2022 et suivantes	matériel de sensibilisation
3	Développer la communication numérique	2	2022 et suivantes	Hébergement du site internet + abonnement à différents supports numériques
4	Améliorer la sensibilisation du grand public	2	2022 et suivantes	Conception des supports de communication
Axe 3 Utiliser les instruments économiques (Ti, Ri, RS...)				
<i>Action</i>		<i>Niveau SYDED</i>	<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Impact financier</i>
5	Accompagner le déploiement de la tarification incitative	1	2022 et suivantes	Dépenses de mise en œuvre pour les collectivités de collecte

				Economies dues à la diminution des quantités de déchets collectés et traités et à la rationalisation des collectes
6	Déployer la redevance spéciale	1	2022 et suivantes	Transfert du coût de collecte et de traitement des usagers vers les entreprises utilisant le service public
7	Mener une réflexion sur l'évolution des modalités des contributions des adhérents du SYDED	1	2025 et suivantes	Une plus juste participation financière pour les adhérents impliqués dans la prévention des déchets. Changement du système de contribution.
Axe 4 Lutter contre le gaspillage alimentaire				
	<i>Action</i>	<i>Niveau SYDED</i>	<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Impact financier</i>
8	Poursuivre et amplifier l'accompagnement de la restauration collective en milieu scolaire	3	2022 et suivantes	Economie pour les collectivités avec une baisse des om.
Axe 5 Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets				
	<i>Action</i>	<i>Niveau SYDED</i>	<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Impact financier</i>
9	Intensifier le compostage individuel	2	2022 et suivantes	Dépenses du matériel de compostage (prise en charge de 50 % du prix réel) Baisse des OMr.
10	Développer le compostage collectif	2	2022 et suivantes	Dépenses du matériel de compostage collectif. Dépenses de personnel pour l'installation et le suivi. Baisse des OMr.
11	Accompagner la réduction des déchets verts engagées et assurer la promotion du jardinage au naturel	2	2022 et suivantes	Supports de communication
Axe 6 Augmenter la durée de vie des produits				
	<i>Action</i>	<i>Niveau SYDED</i>	<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Impact financier</i>
12	Accompagner et amplifier la promotion du Réemploi et de la réutilisation	2	2022 et suivantes	Investissement sur les déchèteries pour privilégier le réemploi. Economie : maîtrise du gisement des encombrants
Axe 7 Favoriser la consommation responsable				
	<i>Action</i>	<i>Niveau SYDED</i>	<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Impact financier</i>
13	Promouvoir l'éco-exemplarité du grand public	2	2022 et suivantes	Création de supports de communication.
Axe 8 Réduire les déchets des entreprises				
	<i>Action</i>	<i>Niveau SYDED</i>	<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Impact financier</i>
14	Accompagner et conseiller les professionnels dans une démarche d'éco-exemplarité	0	2023 et suivantes	Investissement sur du matériel (composteurs...) Réduction des OMr.
Axe 9 Réduire les déchets du BTP				
	<i>Action</i>	<i>Niveau SYDED</i>	<i>Calendrier prévisionnel</i>	<i>Impact financier</i>
15	Favoriser le réemploi et la revalorisation des matériaux du secteur du BTP	0	2024 et suivantes	Réduction du tonnage des gravats en déchèterie.

Figure 35 : Les grandes lignes du planning du PLPDMA

Glossaire :

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

BTP : Bâtiment et Travaux Publics

DEEE : Déchets d'Équipement Electriques et Electroniques

OMR : Ordures Ménagères Résiduelles

OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

TLC : Textiles, Linge de maison, Chaussures

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

ISDI : Installation de Stockage des Déchets Inertes

ETP : Equivalent Temps Plein

TI : Tarification Incitative

RI : Redevance Incitative

RS : Redevance spéciale

PNPD : Plan National de Prévention des Déchets

PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

CCES : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

DDT : Direction Départemental des Territoires

SYDED : Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets

DSP : Délégation de Service Public

SICTOM : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

ARS : Agence Régionale de Santé

DDETSPP : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement